



Bulletin Officiel

N°6093 Mardi 28 Avril 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUEES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHÉ FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS	3-4
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	5-6

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB – 2020-1	7-14
---	------

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1	15-19
ABC TUNISIE 2020-1	20-25
CIL 2020-1	26-29

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE ESSOUKNA	30-31
------------------	-------

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

AL HIFADH SICAV	32
SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME DJERBA	33

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME DJERBA	34-35
--	-------

COMMUNIQUE DES SOCIETES

WIFAK INTERNATIONAL BANK	36
--------------------------	----

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TUNISO-EMIRATIE SICAV	37
-----------------------	----

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- ATTIJARI BANK
- SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME DJERBA
- AL HIFADH SICAV
- MAC CROISSANCE FCP
- MAC EPARGNANT FCP

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- ATTIJARI BANK

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2020, au plus tard le 20 Avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «STB 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars, à émettre dans un délai de 5 ans, et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de (212 Millions de dinars).

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune.

Le Conseil d'Administration a fixé les conditions de la première tranche, qui a été émise et clôturée en 2019 pour un montant de 50 millions de dinars et a également donné pouvoir à la Direction Général de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet la Direction Générale a décidé d'émettre la deuxième tranche de l'emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+3% ;
- Catégorie B : 10 ans dont 5 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+3,40% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+3%;
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux variable de TMM+3,3%;
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,30% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « STB 2020-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées au plus tard le **16/04/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de la **STB FINANCE** intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

But de l'émission

La banque projette l'émission en 2020 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets internes de la banque.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «STB 2020-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)

- Suite -

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/04/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/04/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce:**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **340** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars.

- Suite -

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 330 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.
- **Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A, la sixième année pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/04/2025** pour les catégories A et E, le **16/04/2027** pour les catégories C et D et **16/04/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 avril** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/04/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2026**.

- Suite -

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2023**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le remboursement total en capital aura lieu le **16/04/2027**.

Pour la catégorie E, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital auront lieu le **16/04/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,30%** l'an pour la catégorie B, de **11,00%** l'an pour la catégorie C et de **11,3%** pour la catégorie E.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à **7,784%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,784%** pour la catégorie A, de **11,184%** pour la catégorie B, de **10,784%** pour la catégorie C et de **11,084%** pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour la catégorie A, de **3,40%** pour la catégorie B, de **3%** pour la catégorie C et de **3,3%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB 2020-1» sont émises selon cinq catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de vie totale de 10 ans dont cinq années de grâce pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- ✓ une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.
- ✓ une catégorie D sur une durée de vie totale de 7 ans In Fine ;
- ✓ une catégorie E sur une durée de vie totale de 5 ans Coupon unique pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories C et E, de **7 ans** pour la catégorie D et de **8 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,646 années** pour la catégorie A, de **5,774 années** pour la catégorie B, de **4,037 années** pour la catégorie C et de **5 années** pour la catégorie E.

- Suite -

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi Karray El Menzah 4-1004 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « STB 2020-1 » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «**STB FINANCE**» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «**STB 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «**STB 2020-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM

- Suite -

risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 27/02/2020 sous le numéro 20-1036, du document de référence « STB 2019 » enregistré par le CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouria-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE - intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn et le site Internet de la STB : www.stb.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant :**

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

Notation de la banque:

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2020/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2020/1 ».

Montant : 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Clause de remboursement anticipé : Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

Cotation en Bourse : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le **N° 19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**SOCIETE ESSOUKNA**

Siège social : 46, rue Tarak Ibn Zied – Mutuelleville – 1082 Tunis

La Société ESSOUKNA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020.*(Exprimés en Dinars)*

Libellés	1 ^{er} trimestre 2020	1er trimestre 2019	Au 31/12/2019
<u>REVENUS</u>			
VENTES	1 853 356	1 717 125	16 159 008
Ventes de logements	1 771 788	1 574 925	15 609 670
Ventes de magasins et bureaux	41 653	142 200	360 841
Ventes de terrains lotis	39 915	0	188 498
AUTRES	13 500	0	36 912
VALEUR AJOUTEE BRUTE	862 037	818 221	5 701 759
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	390 486	407 809	3 612 228
STOCK DE TRAVAUX EN COURS	15 565 368	15 199 104	14 674 628
VARIATION DU STOCK DE TRAVAUX EN COURS	890 739	2 332 311	
STOCK DE PRODUITS FINIS	19 074 284	19 878 595	20 456 924
VARIATION DU STOCK DE PRODUITS FINIS	-1 382 641	-1 357 042	
STOCK DE TERRAINS A BÂTIR	22 506 400	23 681 305	22 077 963
VARIATION DU STOCK DE TERRAINS A BÂTIR	428 436	302 089	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 509 297	8 785 969	8 222 062
VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-712 765	-27 185	
STRUCTURE DES PLACEMENTS	29 000	29 000	29 000
PLACEMENTS	29 000	29 000	29 000
BONS DE CAISSE			
VARIATION DE LA STRUCTURE DES PLACEMENTS	0	29 000	
VARIATION DES PLACEMENTS	0	29 000	
VARIATION DES BONS DE CAISSE	0	0	
LES PRISES DE PARTICIPATIONS ET LES CESSIONS DE LA PERIODE			
PRISE DE PARTICIPATIONS	0	0	0
CESSION DE PARTICIPATIONS	0	0	0
TOTAL DES CREANCES	823 704	1 239 012	1 860 691
AVANCES RECUES DES CLIENTS	2 114 756	1 388 080	1 587 627
DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE LA PERIODE RELATIVES AUX TRAVAUX ET ETUDES	820 029	1 989 838	9 591 043

Le chiffre d'affaires est constitué des cessions définitives matérialisées par des contrats signés par les deux parties (ESSOUKNA et le Client).

Les Stocks sont évalués suivant la méthode de l'achèvement.

- Suite -

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du premier trimestre 2020 se résument comme suit :

- ♦ Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2020 a atteint 1.853 mD contre 1.717 mD pour le premier trimestre 2019 soit une évolution d'environ 8 %.
- ♦ Le total des ventes et promesses fermes a atteint au 31/03/2020 une valeur de 8.853 mD (ventes : 1.853 mD ; promesses : 7.000 mD)
- ♦ Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2020 a été touché par le confinement général décidé suite à la pandémie du coronavirus et qui a retardé l'obtention du procès verbal de récolement du projet HC5 à Boumhal dont les promesses de ventes réalisées avoisinent les 4.000 mD

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AL HIFADH SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°24-2007 du 5 décembre 2007
Siège social: Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

Les actionnaires de « **AL HIFADH SICAV** » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le mercredi 27 mai 2020 à 10 heures** au siège social de la Tuniso-Séoudienne d'Investissement -TSI-, situé au Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- Tunis- à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31/12/2019;
2. Quitus aux administrateurs;
3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation de la date de mise en paiement des dividendes;
4. Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
5. Fixation du montant des jetons de présence ;
6. Pouvoir.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba

Siège Social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 18/05/2020 à 09h30 à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2019.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice
3. Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice
4. Affectation des résultats de l'exercice 2019
5. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs
6. Quitus aux administrateurs
7. Pouvoir en vue de formalités

Cette publication tient lieu de convocation individuelle à tous les actionnaires.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba
Siège social : Hôtel Al Jazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 mai 2020.

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2019 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2019.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2019.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Quatrième Résolution

- 1- L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2019 de la société, se traduisant par un bénéfice net de **742 126,497** dinars comme suit :

Bénéfice net 2019	742 126,497
Reste sur report à nouveau 2013 et antérieurs	1 728 500,364
Report à nouveau 2018	<u>1 659 218,612</u>
Total	4 129 845,473
Reports à nouveau 2013 et antérieurs	1 728 500,364
Reports à nouveau 2019	<u>2 401 345,109</u>
1 ^{er} reliquat	4 129 845,473
Total reports	<u>4 129 845,473</u>
2ème reliquat	0,000

- 2- L'assemblée générale décide le transfert au compte de réserve facultative d'une partie de « la réserve pour réinvestissement exonéré » devenue disponible en 2019 pour un montant de 39 122,738 D, et ce après une période de blocage de 5 ans.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

- Suite -

Cinquième Résolution

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2019 à ...

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution

L'assemblée générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

WIFAK INTERNATIONAL BANK

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba-Medenine-

Wifak International Bank informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'Administration a décidé, compte tenu des circonstances sanitaires actuelles, le report de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, initialement prévue pour le 29 avril 2020, à une date qui sera fixée ultérieurement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

Liste des membres du conseil d'administration

TUNISO-EMIRATIE SICAV
Société d'Investissement à Capital variable
Agrément du CMF n°45-2006 du 8 novembre 2006
Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra-1002 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Abdelhamid Amor SASSI	Président Directeur Général de la société SECURAS	Président du conseil d'administration de la société SECURAS
M. Rochdi ABDENNADHER Président Directeur Général de la SICAV	Chargé de la Direction Centrale du Corporate et du Retail Banking au sein de la BTE	Néant
M. Hédi BAYAR	Directeur Central de la Direction de la Trésorerie au sein de la BTE	Administrateur au sein de la société BTE SICAR
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS- BTE-	Banque	Administrateur au sein des sociétés suivantes: *BTE SICAR *Tunis- Emiratie de Participations -TEP- *Rapid Recouvrement *Société Djerba Aghir *Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte * Industrie des Nouvelles Briques -INB-
BTE SICAR	Capital Investissement	Administrateur au sein des sociétés suivantes: *STEG INTERNATIONAL SERVICES *Société de Traitement des Minéraux - SOTRAMINE- * Société des Adjuvants Industriels -SADIN- * Société de Valorisation des Matériaux - SVM- * Société Hôtelière Port Prince -SHPP- * Société Touristique des Parcs et Loisirs - SOTOPARC-
RAPID RECOUVREMENT	Recouvrement des créances (Filiale de la BTE)	Administrateur au sein de la société BTE SICAR

2020 - AS - 0419

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	192,048	192,082		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	131,200	131,222		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	110,393	110,408		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	116,942	116,964		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	114,791	114,812		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	111,525	111,548		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	111,098	111,115		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,536	45,540		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	31,929	31,935		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	108,021	108,040		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	16,982	16,985		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	122,904	122,918		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,165	1,165		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	114,238	114,257		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,211	11,213		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	160,330	160,364		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,253	11,254		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
18 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,772	1,774		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
19 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	61,670	61,677		
20 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	126,492	126,444		
21 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	100,868	100,672		
22 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	101,593	101,613		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
23 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	125,081	125,749		
24 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	483,461	483,592		
25 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	114,451	114,865		
26 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	121,705	121,680		
27 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	125,539	125,513		
28 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	107,774	107,729		
29 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	95,667	95,791		
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	165,527	165,580		
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	84,934	84,568		
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	117,013	116,858		
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	146,553	146,357		
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	134,365	134,607		
35 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	90,077	90,192		
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	19,618	19,591		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
37 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2056,980	2064,992		
38 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	116,307	117,837		
39 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165,770	161,270	163,368		
40 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	176,705	175,631		
41 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	15,307	15,492		
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,580	2,616		
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,330	2,356		
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	65,859	64,831		
45 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,039	1,050		
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,246	1,247		
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,108	1,114		
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,042	1,050		
49 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	105,384	104,545		
50 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	126,160	125,733		
51 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1018,645	1029,916		
52 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	10,379	10,347		
53 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	8,994	9,022		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
54 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	79,451	79,749		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	106,197	106,210
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	102,952	104,092	104,103
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	106,235	108,093	108,108
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	104,788	106,755	106,773
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/04/19	5,505	106,654	108,962	108,984

60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,650	110,714	110,736
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	106,238	108,123	108,140
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	100,107	100,124
63	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	103,510	104,595	104,604
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	103,368	103,387
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	109,277	111,646	111,669
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,949	107,299	107,314
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,849	106,161	106,172
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	106,750	106,766
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,102	106,523	106,536
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	104,538	106,477	106,549
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,500	107,937	107,950
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	104,751	106,787	106,804
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	104,017	106,003	106,015
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,872	108,349	108,362
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,322	104,687	104,698
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	105,166	107,526	107,542
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	105,649	107,812	107,832
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	106,572	108,552	108,573
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110,621	113,793	114,151
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	55,535	55,502
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	96,337	84,996	85,328
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	17,689	17,678
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	286,350	287,027
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2323,978	2044,249	2049,065
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	74,850	72,341	71,994
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	57,242	57,813	57,757
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	113,302	103,189	103,333
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,494	10,861	10,841
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	13,700	12,069	11,913
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,225	13,659	13,654
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	13,957	12,158	12,163
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	154,051	153,102	153,119
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	9,038	7,507	7,522
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	116,092	104,017	102,605
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	89,378	78,387	78,183
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	79,399	79,424
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	98,086	100,634	100,401
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	80,469	80,559
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	92,975	89,515	88,820
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	8,298	8,323
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	96,139	85,331	85,202
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	130,207	130,003
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	105,212	87,505	89,748
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	114,873	109,408	109,769
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	107,298	108,113
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	191,573	168,246	166,872
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	179,797	165,514	165,431
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	161,038	153,093	153,263
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23,160	19,669	19,506
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	119,957	118,261
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	138,623	132,473	132,302
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1037,520	989,661	990,746
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5860,990	5178,534	5223,213
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5281,119	4781,551	4804,390
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	90,737	80,304	81,323
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065,783	4539,101	4570,646
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	9,213	9,293
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	120,893	110,767	109,956
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	9597,139	9628,692

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Comptes Mr Mohamed LOUZIR et Mr Noureddine HAJJI.

BILAN Attijaribank ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019 (UNITE : en milliers de Dinars)

Commissaires aux.

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	1 645 723	1 311 535
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	373 190	433 328
AC3- Créances sur la clientèle	3	5 714 669	5 440 168
AC4- Portefeuille titres commercial	4	143 589	150 329
AC5- Portefeuille d'investissement	5	967 976	803 559
AC6- Valeurs immobilisées	6	123 009	129 710
AC7- Autres actifs	7	342 300	299 939
TOTAL ACTIF		9 310 456	8 568 568
PASSIF			
PA1- Banque Centrale et CCP	8	990 312	741 773
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	33 043	26 512
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	10	7 160 673	6 760 762
PA4- Emprunts et ressources spéciales	11	179 477	215 345
PA5- Autres passifs	12	226 681	188 632
TOTAL PASSIF		8 590 186	7 933 024
CAPITAUX PROPRES	13		
CP1- Capital		203 710	203 710
CP2- Réserves		270 685	220 025
CP4- Autres capitaux propres		3 646	3 646
CP5- Résultats reportés		68 033	63 232
CP6- Résultat net		174 196	144 931
TOTAL CAPITAUX PROPRES		720 270	635 544
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		9 310 456	8 568 568

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Attijaribank

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	31/12/2019	31/12/2018
Passifs éventuels	16		
Cautions, avals et autres garanties données		505 882	406 950
Crédits documentaires		418 842	369 236
Actifs donnés en garantie		488 000	212 000
Total Passifs éventuels		1 412 724	988 186
Engagements donnés	17		
Engagements de financements donnés		269 356	218 799
Engagements sur titres		38	38
Total Engagements donnés		269 394	218 837
Engagements reçus	18		
Engagements de financement reçus		62 854	68 579
Garanties reçues		2 797 480	2 227 309
Total Engagements reçus		2 860 334	2 295 888

ETAT DE RESULTAT

Attijaribank
PERIODE DU 01 JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2019	2018 (*)
Produits d'exploitation bancaire			
PR1- Intérêts et revenus assimilés	17	585 267	483 435
PR2- Commissions (en produits)	18	121 598	114 085
PR3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	19	64 488	88 751
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement *	20	57 221	40 332
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		828 574	726 603
Charges d'exploitation bancaire			
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées *	21	(333 572)	(281 014)
CH2- Commissions encourues *	22	(10 791)	(9 176)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(344 363)	(290 190)
PRODUIT NET BANCAIRE		484 211	436 413
PR5\CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif		(18 741)	(34 852)
PR6\CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement		627	(503)
PR7- Autres produits d'exploitation		9 840	8 453
CH6- Frais de personnel	23	(140 695)	(130 511)
CH7- Charges générales d'exploitation	24	(67 738)	(62 523)
CH8- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(11 849)	(11 861)
RESULTAT D'EXPLOITATION		255 655	204 616
PR8\CH9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	25	(541)	530
CH11- Impôt sur les bénéfices		(76 544)	(54 039)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		178 570	151 107
PR9\CH10- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	26	(4 374)	(6 176)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		174 196	144 931
Résultat net après modifications comptables		174 196	144 931
Résultat par action de base (en DT)	27	4,28	3,56

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. note aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués note 15).

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Attijaribank
PERIODE DU 01 JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2019	2018
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		761 776	692 202
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(344 268)	(281 535)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(11 286)	(22 638)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(274 148)	(280 805)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		400 393	750 452
Titres de placement		19 172	274 394
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(158 576)	(150 138)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(70 060)	(36 539)
Impôt sur les bénéfices		(76 544)	(54 039)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		246 459	891 354
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		51 896	32 279
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(158 465)	(208 795)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(5 148)	(7 618)
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		(111 717)	(184 134)
Activités de financement			
Emission d'emprunts		0	0
Remboursement d'emprunts		(33 686)	(40 828)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(2 317)	75 454
Dividendes et autres distributions		(89 632)	(47 698)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		(125 635)	(13 072)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		9 107	694 148
liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		813 114	118 966
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	28	822 221	813 114

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 Décembre 2019

I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels d'AttijariBank arrêtés au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

II/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

2/ Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;

- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Les provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N°91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2019 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2019 avec celui de 2018. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision qui correspondent aux taux les plus élevés entre les taux minimums prévus par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité et les taux de provision historiques de la banque :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	60

Les reprises des provisions complémentaires comptabilisées en 2019 à ce titre s'élèvent à 7 654 KDT amenant le total des provisions collectives à 22 777 KDT.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager un stock de provision de 69 249 KDT au 31/12/2019 dont une dotation additionnelle nette de 6 449 KDT au titre de l'exercice 2019.

3/ Classification et évaluation des titres

3-1/ Règles de classification des titres :

❖ Portefeuille titres commercial :

➤ Titres de transaction :

Il s'agit des titres à revenu fixe ou variable, négociables sur un marché liquide et détenus en vue de leur revente dans un avenir proche.

➤ Titres de placement :

Il s'agit des titres qui ne répondent ni aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement ni encore à ceux retenus pour les titres de participation ou pour les parts dans les entreprises associées, co-entreprises ou entreprises liées.

❖ Portefeuille d'investissement :

✓ **Titres d'investissement** : Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

✓ **Titres de participation** : Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que l'établissement bancaire n'intervienne dans la gestion de la société émettrice.
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

✓ **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées** : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

3-2/ Règles d'évaluation des titres :

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres d'investissement : A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées. Les moins-values latentes ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :
 - Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

3-3/ Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :

- Les dividendes sur les titres détenus sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.
- Les intérêts sur les titres sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts des obligations et des bons courus à la date de clôture constituent des produits à recevoir à comptabiliser en produits.

4/ Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14,30%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvres	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

5/ Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux.

Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

6/ Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés.

7/ Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

8/ Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers fait l'objet de régularisation.

9/ Comptabilisation des provisions pour engagements de retraite

La banque comptabilise des provisions pour passif au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Au 31/12/2019, les engagements post-emploi ont été évalués à 12 761 KDT. La reprise nette de l'exercice 2019 est de l'ordre de 333 KDT.

10/ Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

11/ Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2019 sont déduits du résultat.

12/ Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2019 sont rajoutées au résultat.

13/ Règles de réévaluation et de constatation des résultats de change :

Les éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur au 31/12/2019.

Les charges et les produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte.

Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat de l'exercice 2019.

14/ Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2019, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2018 que celles relatives à l'année 2019.

15/ Changement de présentation

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2018 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité de la façon suivante :

Retraitements de l'état de résultat

Rubrique	31/12/2018 Publié	Retraitements	31/12/2018 Retraité
Produits d'exploitation bancaire			
PR1- Intérêts et revenus assimilés	483 435		483 435
PR2- Commissions (en produits)	114 085		114 085
PR3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	88 751		88 751
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement *	40 114	218	40 332
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	726 385	218	726 603
Charges d'exploitation bancaire			
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées *	(281 990)	976	(281 014)
CH2- Commissions encourues *	(7 982)	(1 194)	(9 176)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(289 972)	(218)	(290 190)
PRODUIT NET BANCAIRE	436 413	0	436 413

(*) Il s'agit du reclassement des charges payées au titre de la gestion des fonds à capital risque parmi la rubrique CH2-Commissions encourues.

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1/ NOTES SUR LE BILAN

1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2019 un solde de 1 645 723 KDT contre 1 311 535 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 334 188 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Caisse Dinars	70 653	76 635
Caisse Devises	12 870	14 831
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	9 037	9 226
Banque Centrale comptes ordinaires	1 130 509	340 015
Placements auprès de la banque centrale	422 521	870 855
Créances rattachées	22	51
Centres de chèques postaux et TGT	399	79
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT (*)	(288)	(157)
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 645 723	1 311 535

(*) Il s'agit d'une provision constatée sur les écarts entre les situations comptables et les situations physiques des transporteurs de fonds ainsi que sur les anciens suspens de rapprochement des comptes BCT.

NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse un solde de 373 190 KDT au 31 décembre 2019 contre 433 328 KDT au 31 décembre 2018, soit une diminution de 60 138 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Créances sur les banques non résidentes	180 261	204 962
Créances sur les établissements financiers	176 342	165 056
Créances sur les banques résidentes	17 000	63 000
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	28	673
Provisions sur les établissements bancaires et financiers (*)	(441)	(363)
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	373 190	433 328

(*) Il s'agit des provisions sur les anciens suspens de rapprochement bancaire des comptes correspondants.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers exprimées en KDT selon la nature de la relation sont ventilées comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Créances sur les banques non résidentes	20 514	0	159 747	180 261
Créances sur les établissements financiers	123 048	0	53 294	176 342
Créances sur les banques résidentes	0	0	17 000	17 000
Créances rattachées sur les banques résidentes et non résidentes	0	0	28	28
Provisions sur les établissements bancaires et financiers	0	0	(441)	(441)
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	143 562	0	229 628	373 190

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

NOTE 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2019 un solde de 5 714 669 KDT contre 5 440 168 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 274 501 KDT.

Cette rubrique enregistre les provisions et les agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des agios réservés s'élève à 95 628 KDT au 31 décembre 2019 contre 90 330 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 5 298 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Comptes débiteurs		
Comptes débiteurs de la clientèle	252 390	243 272
Créances rattachées	11 118	10 119
Total comptes débiteurs	263 508	253 391
Autres concours à la clientèle		
Portefeuille crédits	5 335 697	5 059 428
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	11 504	33 683
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	61 575	70 156
Impayés	87 936	91 375
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	320 936	300 206
Provisions pour créances douteuses (*)	(306 328)	(308 905)
Agios réservés (**)	(95 628)	(90 330)
Créances rattachées	18 540	16 466
Total autres concours à la clientèle	5 434 232	5 172 079
Crédits sur ressources spéciales	16 929	14 698
Total créances sur la clientèle	5 714 669	5 440 168

(*) La variation des provisions pour créances douteuses se présente comme suit :

Provisions sur les créances au 31/12/2018	308 905
Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle	15 103
Reprise de provisions sur opérations avec la clientèle	(10 825)
Dotation aux provisions additionnelles	8 194
Reprise de provisions additionnelles	(1 745)
Reprise de provisions collectives	(7 654)

Reprise de provisions sur cession de créances	(5 650)
Provisions sur les créances au 31/12/2019	306 328

Les créances sur la clientèle exprimées en KDT sont ventilées par nature de relation comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres entreprises liées	Autres	Total
Total comptes débiteurs	2 138	0	0	261 370	263 508
Autres concours à la clientèle hors provisions et agios réservés	0	0	0	5 836 188	5 836 188
Provisions pour créances douteuses	0	0	0	(306 328)	(306 328)
Agios réservés	(247)	0	0	(95 381)	(95 628)
Total autres concours à la clientèle	(247)	0	0	5 434 479	5 434 232
Total crédits sur ressources spéciales	0	0	0	16 929	16 929
Total créances sur la clientèle	1 891	0	0	5 712 778	5 714 669

Le montant des créances sur la clientèle (Bilan et Hors Bilan) exprimé en KDT au 31/12/2019 pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice s'élève à 460 013 KDT.

Le montant des revenus qui ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice s'élève à 95 628 KDT au 31 décembre 2019 contre 90 330 KDT au 31 décembre 2018.

(**) La variation des agios réservés exprimés en KDT se présente comme suit :

Agios réservés au 31/12/2018	90 330
Réservation d'agios	14 458
Reprises d'agios réservés suite à la cession de créances à Attijari Recouvrement	(1 893)
Autres reprises d'agios réservés	(7 267)
Total des agios réservés au 31/12/2019	95 628

Les crédits sur ressources spéciales s'élèvent à 16 929 KDT au 31/12/2019 et sont composés de :

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Crédits sur ressources extérieures	14 367	12 192
Crédits sur ressources budgétaires	2 614	2 558
Intérêts réservés sur crédits ressources spéciales	(52)	(52)
Total des crédits sur ressources spéciales	16 929	14 698

NOTE 4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse un solde de 143 589 KDT au 31 décembre 2019 contre 150 329 KDT au 31 décembre 2018, soit une diminution de 6 740 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Titres de transaction		
- Bons de trésor	0	14 165
- Actions cotées	1 441	1 982
- SICAV	418	302
- Créances rattachées	0	338
Titres de placement		
- Bons de trésor	124 279	120 032

- Autres titres de placement	12 462	12 462
- Créances rattachées	6 265	4 106
- Provisions sur placements	(1 276)	(3 058)
Total portefeuille titres commercial	143 589	150 329

Le portefeuille commercial est composé en totalité de titres cotés.

La ventilation des titres du portefeuille commercial exprimés en KDT selon la nature de l'émetteur se présente comme suit :

DESIGNATION	Organismes publics	Entreprises liées (*)	Entreprises associées	Autres parties liées (**)	Autres	Total
Titres de transaction	0	0	418	0	1 441	1 859
Bons de trésor	-	-	-	-	-	-
Actions cotées	-	-	-	-	1 441	1 441
SICAV	-	-	418	-	-	418
Titres de placement	129 384	378	2 268	9 700	0	141 730
Bons de trésor	124 279	-	-	-	-	124 279
OPCVM	-	-	2 268	9 700	-	11 968
Actions cotées	-	494	-	-	-	494
Créances rattachées	6 265	-	-	-	-	6 265
Provisions	(1 160)	(116)	-	-	-	(1 276)
Total	129 384	378	2 686	9 700	1 441	143 589

(*) Il s'agit des titres de placement Attijari Leasing.

(**) Il s'agit des titres de placement Attijari FCP Dynamique.

Au cours de l'exercice 2019, il n'a pas eu de transfert du portefeuille transaction vers le portefeuille placement.

Selon la norme comptable sectorielle 25, les plus-values latentes sur les titres de placement ne sont pas constatées. Au 31/12/2019, le montant des plus-values de réévaluation sur les titres de placement s'élève à 3 909 KDT qui se compose de 2 345 KDT sur les titres FCP dynamique, de 1 537 KDT sur les BTA Placement et de 27 KDT sur les titres de placement Attijari Obligataire Sicav.

Les mouvements des provisions pour dépréciation des titres de placement au cours de l'exercice 2019 exprimés en KDT se présentent comme suit :

DESIGNATION	BTA Placement	Actions cotées	Total
Provisions pour dépréciation au 31/12/2018	3 058	0	3 058
Dotation / Reprise nette de l'exercice 2019	(1 898)	116	(1 782)
Provisions pour dépréciation au 31/12/2019	1 160	116	1 276

NOTE 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 967 976 KDT au 31 décembre 2019 contre 803 559 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 164 417 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Titres d'investissement		
BTA Investissement	731 270	617 458
Obligations	16 978	22 064
Créances rattachées	28 168	24 809
Provisions sur BTA Investissement	(62)	(74)
Total titres d'investissement	776 354	664 257

Titres de participations		
Titres de participations libérés	62 562	62 296
Provisions pour dépréciation titres de participation	(7 325)	(7 520)
Placements SICAR	135 254	85 254
Provisions sur placements SICAR	(3 096)	(2 989)
Créances rattachées	4 227	2 261
Total titres de participations	191 622	139 302
Total portefeuille d'investissement	967 976	803 559

Les mouvements sur le portefeuille d'investissement au cours de l'exercice 2019 en KDT se présentent comme suit :

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2018	Acquisitions / Autres entrées 2019	Cessions / Rétrocession 2019	Valeurs brutes au 31/12/2019
BTA Investissement	617 458	113 812	0	731 270
BTA Cotés	617 458	113 812	0	731 270
Obligations	22 064	0	(5 086)	16 978
Cotées	22 064	0	(5 086)	16 978
Titres de participation	62 296	1 255	(989)	62 562
Cotés	19 458	0	(92)	19 366
Non cotés	42 838	1 255	(897)	43 196
SICAR	85 254	50 000	0	135 254
Non cotés	85 254	50 000	0	135 254
Total	787 072	165 067	(6 075)	946 064

Les mouvements des provisions pour dépréciation des titres d'investissement au cours de l'exercice 2019 exprimés en KDT se présentent comme suit :

DESIGNATION	Provisions sur BTA Investissement	Provisions pour dépréciation titres de participation	Provisions sur placements SICAR
Montant à la clôture de l'exercice 2018	74	7 520	2 989
Dotations aux provisions	0	121	107
Reprises des provisions	(12)	(316)	0
Montants à la clôture de l'exercice 2019	62	7 325	3 096

La liste des filiales et entreprises associées au 31/12/2019 se présente comme suit :

Nom de la filiale ou de l'entreprise associée	Siège social	Pourcentage de détention en 2019	Montant des capitaux propres en KDT au 31/12/2019	Résultat 2019 en KDT
Attijari Leasing	Immeuble El Baraka, Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac Tunis 1053	62,29%	52 086	3 455
Attijari Assurance	Angle winnipeg, Annecy, Les Berges du Lac 1053 Tunis	55,00%	25 138	6 020
Attijari Intermédiation	Immeuble FEKIH (Mezzanine) Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac Tunis 1053	99,99%	4 246	(55)
Attijari Recouvrement	Résidence Omar, Bloc A (2ème étage) Rue Abou Hamed El Ghazeli, Montplaisir - 1073 Tunis	99,92%	1 240	118
AttijariSicar	Immeuble Fekih (1er étage) Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac Tunis - 1053	76,80%	28 389	1 313
Attijari Gestion	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie-Les Berges du Lac 1053 Tunis	99,88%	1 282	477
Attijari Immobilière	95 Avenue de la Liberté Tunis	99,98%	(925)	(408)
Générale tunisienne d'informatique	Résidence Omar, Bloc A (2ème étage) Rue Abou Hamed El Ghazeli, Montplaisir - 1073 Tunis	66,25%	2 199	1 004
Attijari obligataire SICAV	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie -Les Berges du Lac 1053 Tunis	0,02%	134 370	7 050
Attijari Finance	Rue du lac d'Annecy immeuble El Baraka 1er étage	24,94%	987	161

NOTE 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 123 009 KDT au 31 décembre 2019 contre 129 710 KDT au 31 décembre 2018, soit une diminution de 6 701 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/2018	Acquisition	Cession / Régularisation	Valeur brute au 31/12/2019	Amort. et Prov au 31/12/2018	Dotation	Reprise des provisions	Régularisation	Amort. et Prov au 31/12/2019	Valeur nette au 31/12/2019
Immobilisation incorporelle	50 822	2 810	0	53 632	(46 971)	(2 228)		0	(49 199)	4 434
Logiciels de Base	50 822	2 810	0	53 632	(46 971)	(2 228)		0	(49 199)	4 434
Immobilisation corporelle	234 691	11 066	(10 049)	235 708	(108 832)	(9 636)	15	1 319	(117 133)	118 575
Constructions	104 478	0	(78)	104 400	(37 304)	(3 725)		26	(41 003)	63 397
Terrains	5 560	0	0	5 560	0	0		0	0	5 560
Matériel Roulant	1 750	326	(234)	1 842	(1 202)	(237)		234	(1 205)	637
Matériel & Mobilier	10 643	979	(863)	10 759	(6 304)	(747)		799	(6 252)	4 507
Matériel Informatique	28 420	5 420	(215)	33 625	(21 865)	(2 081)		213	(23 733)	9 892
Agencement Aménagement Installation	54 453	3 177	(129)	57 501	(42 083)	(2 846)		47	(44 882)	12 619
Immobilisations hors exploitation	28 607	0	(8 530)	20 077	(74)	0	15		(59)	20 018
Immobilisation en cours	780	1 164	0	1 944	0	0		0	0	1 944
Total valeurs immobilisées	285 513	13 876	(10 049)	289 340	(155 803)	(11 864)	15	1 319	(166 333)	123 009

NOTE 7 : Autres actifs

Le poste des autres actifs accuse un solde de 342 300 KDT au 31 décembre 2019 contre 299 939 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 42 361 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Crédits directs et avances au personnel	282 677	265 160
Débit à régulariser et divers	33 198	16 653
Prêts sur fonds social	8 287	7 149
Créances prises en charge par l'Etat	3 667	4 400
Débiteurs divers	10 404	2 823
Charges payées ou comptabilisées d'avance	4 950	5 152
Dépôts et cautionnements	4 537	3 845
Provisions sur autres actifs	(5 420)	(5 243)
Total autres actifs	342 300	299 939

Les mouvements des provisions sur autres actifs exprimés en KDT se présentent comme suit :

Provisions sur autres actifs au 31/12/2018	5 243
Dotation de l'exercice 2019	190
Reprise de l'exercice 2019	(13)
Provisions sur autres actifs au 31/12/2019	5 420

1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

NOTE 8 : Banque Centrale et CCP passif

Le poste Banque Centrale et CCP passif accuse un solde de 990 312 KDT au 31 décembre 2019 contre un solde de 741 773 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 248 539 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Appel d'offre	988 000	740 000
Dettes rattachées Banque Centrale et CCP passif	2 312	1 773
Total Banque centrale et CCP passif	990 312	741 773

NOTE 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2019 à 33 043 KDT contre 26 512 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 6 531KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Banques résidentes	12 900	5 611
Banques non résidentes	13 255	17 654
Etablissements financiers	6 873	3 223
Dettes rattachées	15	24
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	33 043	26 512

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Banques résidentes	0	0	12 900	12 900
Banques non résidentes	0	0	13 255	13 255
Etablissements financiers	4 127	0	2 746	6 873
Dettes rattachées	0	0	15	15
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4 127	0	28 916	33 043

NOTE 10 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent au 31 décembre 2019 un solde de 7 160 673 KDT contre 6 760 762 KDT au 31 décembre 2018 enregistrant une augmentation de 399 911 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à vue	3 228 067	3 123 070
Comptes d'épargne	2 335 375	2 201 054
Bons de caisse	569 831	517 515
Comptes à terme	436 257	335 159
Autres produits financiers	152 966	129 809
Autres sommes dues à la clientèle	284 447	298 443
Certificats de dépôts	133 000	134 500
Dettes rattachées	20 730	21 212
Total dépôts et avoirs de la clientèle	7 160 673	6 760 762

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	61 704	24 942	3 141 421	3 228 067
Comptes d'épargne			2 335 375	2 335 375
Bons de caisse	500		569 331	569 831
Comptes à terme		23 000	413 257	436 257
Autres produits financiers			152 966	152 966
Autres sommes dues à la clientèle			284 447	284 447
Certificats de dépôts	52 000	10 500	70 500	133 000
Total Dépôts et avoirs de la clientèle hors dettes rattachées	114 204	58 442	6 967 297	7 139 943
Dettes rattachées			20 730	20 730
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	114 204	58 442	6 988 027	7 160 673

NOTE 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31 décembre 2019 un solde de 179 477 KDT contre 215 345 KDT au 31 décembre 2018 soit une diminution de 35 868 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires	87 408	121 094
Ressources spéciales	87 931	90 248
Dettes rattachées	4 138	4 003
Total emprunts et ressources spéciales	179 477	215 345

Les ressources spéciales sont ventilées en ressources budgétaires et ressources extérieures et aucune de ces ressources n'est relative à une partie liée ou à une entreprise associée.

Les ressources extérieures tiennent compte d'un premier déblocage de 20 Millions d'euros sur l'emprunt subordonné obtenu de l'IFC (International Finance Corporation) pour un montant total de 40 Millions d'euros.

Les mouvements sur les emprunts obligataires exprimés en KDT au cours de 2019 se présentent comme suit :

DESIGNATION	Solde au 31/12/2018	Nouveaux emprunts en 2019	Remboursements en 2019	Solde au 31/12/2019
Emprunts à long terme	121 094	0	(33 686)	87 408
Emprunt Obligataire Subordonné 2015	34 780	0	(12 000)	22 780
Emprunt Subordonné Privé 2016	36 000	0	(12 000)	24 000
Emprunt Obligataire Subordonné 2017	50 314	0	(9 686)	40 628
Total	121 094	0	(33 686)	87 408

NOTE 12 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 226 681 KDT au 31 décembre 2019 contre 188 632 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 38 049 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Charges à payer	74 478	71 727
Crédit à régulariser et divers	49 585	35 884
Impôts et taxes	42 126	29 871
Exigibles après encaissement	32 504	41 379
Créditeurs divers	27 988	9 771
Total autres passifs	226 681	188 632

Il est à noter que la banque a reçu au cours l'exercice 2019 un avis de vérification fiscale portant sur les périodes allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018. La banque a répondu à l'Administration Fiscale dans les délais en fournissant ses oppositions vis-à-vis des résultats reçus.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle et en concertation avec les conseillers fiscaux, la banque a estimé et comptabilisé dans ses états financiers arrêtés au 31/12/2019 les provisions jugées nécessaires.

NOTE 13 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2019 à 203 710 KDT composé de 40 741 997 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité.

DESIGNATION	Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légalés	Autres réserves	Réserves à régime fisc particulier	Fonds social *	Réserve spéciale de réinvestissement	Ecart de réévaluation **	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au 31.12.18	203 710	103 473	19 875	1 793	399	14 485	80 000	3 646	63 232	144 931	635 544
Affectation résultat bénéficiaire 2018											
Réserves			498				50 000		4 801	(55 299)	0
Dividendes										(89 632)	(89 632)
Report à nouveau											0
Situation des capitaux propres après affectation	203 710	103 473	20 373	1 793	399	14 485	130 000	3 646	68 033	0	545 912
Mouvements sur le fonds social						162					162
Résultat de la période										174 196	174 196
Situation des capitaux propres au 31.12.19	203 710	103 473	20 373	1 793	399	14 647	130 000	3 646	68 033	174 196	720 270

* Au 31/12/2019, la rubrique fonds social correspond en totalité à des utilisations remboursables.

** Aucun mouvement n'a affecté la rubrique « écart de réévaluation au cours de l'exercice 2019.

Note sur la maturité des actifs et passifs :

Le tableau ci-après présente la répartition des comptes d'actifs et de passifs de la Banque au 31/12/2019 selon leur durée résiduelle. Ce tableau a été établi sur la base des échéances contractuelles des soldes d'actifs et de passifs au 31/12/2019 et des hypothèses d'écoulement pour les comptes non échéanciers.

	Inf. à 3 mois	3mois à 6mois	6mois à 1an	1an à 2ans	2ans à 5ans	5ans à 7ans	Sup à 7ans	Total
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	728 321	305 801	611 601	0	0	0	0	1 645 723
Créances sur les établissements bancaires et financiers	229 269	17 961	23 287	41 201	61 101	371	0	373 190
Créances sur la clientèle	1 386 724	445 511	631 753	823 783	1 435 732	328 881	662 285	5 714 669
Portefeuille titres commercial	6 370	483	3 635	31 906	91 172	3 877	6 146	143 589
Portefeuille d'investissement	51 413	12 782	103 843	84 916	531 199	111 545	72 278	967 976
Valeurs immobilisées	3 061	3 061	6 124	12 307	36 921	24 614	36 921	123 009
Autres actifs	20 856	21 237	43 207	33 351	83 691	54 326	85 632	342 300
Total actif	2 426 014	806 836	1 423 450	1 027 464	2 239 816	523 614	863 262	9 310 456
Banque Centrale et CCP passif	728 578	260 578	1 156	0	0	0	0	990 312
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	21 754	1 669	3 338	698	2 094	1 396	2 094	33 043
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 694 735	354 757	603 932	641 978	1 506 589	943 472	1 415 210	7 160 673
Emprunts et ressources spéciales	64 423	26 958	16 756	34 078	35 088	2 174	0	179 477
Autres passifs	52 086	53 218	106 436	1 727	5 181	3 213	4 820	226 681
Total passif	2 561 576	697 180	731 618	678 481	1 548 952	950 255	1 422 124	8 590 186
Capitaux propres	47 645	47 247	94 494	58 987	176 961	117 974	176 962	720 270
Total passifs & CP	2 609 230	744 427	826 112	737 468	1 725 913	1 068 229	1 599 086	9 310 456
Situation nette	(183 216)	62 409	597 338	289 995	513 903	(544 615)	(735 824)	0

2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 14 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2019 un solde de 505 882 KDT contre 406 950 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 98 932 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 418 842 KDT au 31 décembre 2019 contre 369 236 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 49 606 KDT.

Les actifs donnés en garantie s'élèvent à 488 000 KDT au 31 décembre 2019 contre 212 000 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 276 000 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Cautions, avals et autres garanties données	505 882	406 950
Crédits documentaires	418 842	369 236
Actifs donnés en garantie	488 000	212 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 412 724	988 186

➤ La ventilation des cautions, avals et autres garanties données exprimés en KDT entre en faveur d'établissements bancaires et financiers et en faveur de la clientèle se présente comme suit :

Cautions, avals et autres garanties données	31/12/2019	31/12/2018
En faveur de la clientèle	485 773	386 943
En faveur des établissements bancaires et financiers	20 109	20 007
Total cautions, avals et autres garanties données	505 882	406 950

✓ La ventilation des passifs éventuels exprimés en KDT par nature de la relation se présente comme suit :

Passifs éventuels	Entreprises liées (*)	Entreprises associées (**)	Autres	Total
Cautions, avals et autres garanties données	20	48	505 814	505 882
Crédits documentaires	102	0	418 740	418 842
Actifs donnés en garantie	0	0	488 000	488 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	122	48	1 412 554	1 412 724

(*) Il s'agit des cautions en faveur de la GTI et des crédits documentaires en faveur d'Attijari Leasing.

(**) Il s'agit des cautions en faveur d'Attijari Finances.

NOTE 15 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 269 394 KDT au 31 décembre 2019. Ils correspondent à des engagements de financement donnés pour 269 356 KDT et à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées).

✓ La défalcation des « Engagements de financements donnés » entre en faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance et en faveur de la clientèle se présente comme suit :

Engagements de financement donnés	31/12/2019	31/12/2018
En faveur de la clientèle	269 356	218 799
En faveur des établissements bancaires, financiers et d'assurance	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	269 356	218 799

✓ La ventilation des « Engagements de financement donnés » selon la nature de la relation se présente comme suit :

Engagements de financement donnés	Entreprises liées	Entreprises associées et co-entreprises	Autres	Total
Engagements de financement donnés	130	20	269 206	269 356
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	130	20	269 206	269 356

NOTE 16 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des engagements de financement reçus et à des garanties reçues. Les engagements de financement reçus s'élèvent à 68 854 KDT au 31 décembre 2019 et correspondent à la partie non encore débloquée de l'emprunt subordonné obtenu de l'IFC (International Finance Corporation).

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Etablissements de crédits	62 854	68 579
Clientèle	0	0
Total engagements de financement reçus	62 854	68 579

Les garanties reçues s'élèvent à 2 797 480 KDT au 31 décembre 2019 contre 2 227 309 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 570 171 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Etablissements de crédits	393 279	283 534
Clientèle	2 404 201	1 943 775
Total garanties reçues	2 797 480	2 227 309

NOTE SUR LES OPERATION DE CHANGE :

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31/12/2019 s'élèvent à (16 602) KDT et se présentent comme suit :

Description	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Devises vendues au comptant à livrer	(72 184)	(127 579)
Devises achetées au comptant à recevoir	55 582	108 152
Total	(16 602)	(19 427)

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31/12/2019 s'élèvent à (403 333) KDT et se présentent comme suit :

Description	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Devises vendues à terme à livrer	(561 852)	(134 812)
Devises achetées à terme à recevoir	158 519	401 293
Total	(403 333)	266 481

3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

*** LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 726 603 KDT (solde retraité) au 31 décembre 2018 à 828 574 KDT au 31 décembre 2019 enregistrant, ainsi, une augmentation de 101 971 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 17 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 585 267 KDT au 31 décembre 2019 contre 483 435 KDT au 31 décembre 2018 enregistrant, ainsi, une augmentation de 101 832 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	13 690	9 252
Opérations avec la clientèle	535 988	455 194
Autres intérêts et revenus assimilés	35 589	18 989
Total intérêts et revenus assimilés	585 267	483 435

NOTE 18 : Commissions en produits

Les commissions totalisent 121 598 KDT au 31 décembre 2019 contre 114 085 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 7 513 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	49 594	44 650
Commissions sur moyens de paiement	30 618	26 039
Commissions sur opérations de crédits	26 990	29 179
Commissions sur opérations internationales	12 474	12 526
Commissions sur autres opérations bancaires	1 922	1 691
Total commissions en produits	121 598	114 085

NOTE 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 31 décembre 2019, un montant de 64 488 KDT contre 88 751 KDT au 31 décembre 2018, soit une diminution de 24 263 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net sur titres de transaction	1 610	83
Gain net sur titres de placement	8 908	18 591
Gain net sur opérations de change	53 970	70 077
Total gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	64 488	88 751

NOTE 20 : Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 57 221 KDT au 31 décembre 2019 contre 40 332 KDT (solde retraité) au 31 décembre 2018, soit augmentation de 16889 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Bons de trésor	46 338	32 566
Dividendes (*)	9 554	6 082
Intérêts sur obligations	1 249	1 597
Autres revenus	80	87
Total Revenus du portefeuille d'investissement	57 221	40 332

(*) Les chiffres de 2018 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués note 15).

Le détail des dividendes se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	5 618	2 423
Dividendes et revenus assimilés sur parts des entreprises associés et co-entreprises	108	267
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	3 828	3 392
Total Revenus du portefeuille d'investissement	9 554	6 082

*** LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 290 190 KDT (solde retraité) au 31 décembre 2018 à 344 363 KDT au 31 décembre 2019 enregistrant, ainsi, une progression de 54 173 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

NOTE 21 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 31 décembre 2019 un solde de 333 572 KDT contre 281 014 KDT (solde retraité) au 31 décembre 2018, soit une progression de 52 558 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	77 928	53 375
Opérations avec la clientèle	226 297	195 586
Emprunts et ressources spéciales	8 298	10 673
Autres intérêts et charges *	21 049	21 380
Total intérêts encourus et charges assimilées	333 572	281 014

(*) Les chiffres de 2018 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués note 15).

Note 22 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent au 31 décembre 2019 un solde de 10 791 KDT contre 9 176 KDT au 31 décembre 2018, soit une progression de 1 604 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Commissions d'interchange	6 907	5 779
Commissions de bancassurance	810	1 074
Commissions de gestion Fonds à capital risque *	2 127	1 194
Autres commissions	947	1 129
Total commissions encourues	10 791	9 176

(*) Les chiffres de 2018 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués note 15).

NOTE 23 : Frais de personnel

Les frais du personnel s'élèvent à 140 695 KDT au 31 décembre 2019 contre 130 511 KDT au 31 décembre 2018 enregistrant, ainsi, une augmentation de 10 184 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du personnel	107 449	98 443
Charges sociales	25 271	23 888
Autres charges liées au personnel	7 975	8 180
Total frais de personnel	140 695	130 511

NOTE 24 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 67 738 KDT au 31 décembre 2019 contre 62 523 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 5 215 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Loyers et services extérieurs	27 625	27 218
Cotisation fonds de garantie	18 388	15 597
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	4 010	4 509
Annonces et insertions publicitaires	3 578	3 053
Cotisation sociale de solidarité	2 187	1 544
Missions réceptions	2 079	1 564
Impôts et taxes	1 877	1 663
Fournitures de bureaux	989	860
Dons et cotisations	889	934
Frais du conseil et d'assemblée	668	742
Documentation centrale	380	480
Frais d'actes et contentieux	224	223
Transport et déplacement	142	137
Autres	4 703	3 999
Total charges générales d'exploitation	67 738	62 523

NOTE 25 : Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à (541) KDT contre 530 KDT au 31 décembre 2018. Il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Autres gains ordinaires	735	1 122
Autres pertes ordinaires	(1 437)	(592)
Plus-value de cession d'immobilisation	161	0
Total solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(541)	530

NOTE 26 : Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires

Cette rubrique enregistre la majoration de 2% de la cotisation sociale de solidarité exigée d'une manière conjoncturelle par la loi de finances pour l'année 2020 sur les bénéfices 2019,2020 et 2021

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Cotisation sociale de solidarité conjoncturelle	(4 374)	(6 176)
Total solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires	(4 374)	(6 176)

NOTE 27 : Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est de 4,28 DT:

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net en KDT	174 196	144 931
Nombre moyen d'actions	40 741 997	40 741 997
Résultat de base par action (en DT)	4,28	3,56

4/ NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 28 :

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements de liquidités de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction.

Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 813114 KDT au 31 décembre 2018 à 822 221 KDT au 31 décembre 2019 enregistrant une augmentation de 9 107 KDT.

Cette augmentation résulte des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation à hauteur de 246 459 KDT, des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de (111 717) KDT et des flux affectés aux activités de financement à hauteur de (125 635) KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 822 221 KDT s'analysent comme suit :

DESIGNATION	Exercice 2019	Exercice 2018
--------------------	----------------------	----------------------

Liquidités et équivalents de liquidités actif	1 843 250	1 579 602
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 645 989	1 311 640
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	197 261	267 962
Liquidités et équivalents de liquidités passif	1 021 029	766 488
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	1 014 156	763 265
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	6 873	3 223
Liquidités et équivalents de liquidités	822 221	813 114

NOTE 29 : Évènements postérieurs à la date de clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 21 Février 2020. Depuis cette date un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus).

Face à cette situation, les autorités locales ont décidé un certain nombre de mesures visant à contenir la propagation du virus (confinement, couvre feu,...) mais également à soutenir les acteurs les plus vulnérables et les secteurs les plus affectés. En outre, la Banque Centrale de Tunisie à travers les circulaires 2020-05, 2020-06 et 2020-07 a demandé aux banques de prendre des mesures de soutien aux particuliers, professionnels et sociétés en matière de report de paiement des échéances de crédits pour la période s'étalant entre les mois de mars à septembre 2020 et d'encourager les services de banque à distance.

De sa part, la banque a activé son plan de continuité d'activité (PCA) pour assurer à sa clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services bancaires. Elle a, en outre, mis en place un système de sécurité pour préserver la santé de son personnel et de ses clients.

Cette crise sanitaire aura une répercussion sur l'activité des clients de la banque. Cependant, l'impact qu'auraient ces éléments sur les performances de la banque elle même ne peut être estimé à cette date.

Par ailleurs, il est utile d'attirer l'attention au fait que la banque n'a pas une concentration sur un secteur d'activité bien particulier, ce qui est de nature à limiter les conséquences négatives de cette situation.

NOTE 30 : Note sur les transactions avec les parties liées

1- Les conventions des comptes courants, comptes à terme et autres sommes dues à la clientèle :

Les encours des dépôts des différentes parties liées au 31 décembre 2019 auprès d'Attijari Bank ainsi que leurs rémunérations en 2019 exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature du dépôt	Encours au 31/12/2019	Encours au 31/12/2018	Charges d'intérêt de l'exercice 2019	Charges d'intérêt de l'exercice 2018	Produits d'intérêt de l'exercice 2019	Produits d'intérêt de l'exercice 2018
ATTIJARI LEASING	Dépôt à vue	4 127	1 326	55	37	20	513
ATTIJARI FINANCES	Dépôt à vue	149	(240)	1	0	11	9
ATTIJARI GESTION	Dépôt à vue	3 100	1 436	317	184	0	0
ATTIJARI IMMOBILIERE	Dépôt à vue	(2 138)	(3 055)	0	0	248	66
ATTIJARI INTERMEDIATION	Dépôt à vue	2 141	7 481	438	148	0	1
ATTIJARI RECOUVREMENT	Dépôt à vue	31	339	2	16	0	0
ATTIJARI SICAR	Dépôt à vue	29 495	35 937	2 921	18	0	1
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôt à vue	26 477	1 285	287	90	1	1
GTI	Dépôt à vue	461	862	18	15	0	0
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à vue	0	403	5	8	0	0
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à vue	24 793	9 803	1 989	245	0	0
ATTIJARI VALEUR	Dépôt à vue	0	787	9	16	0	0

SICAV							
ATTIJARI LEASING	Dépôt à terme	0	0	247	150	0	0
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Comptes à terme	23 000	11 000	0	1 552	0	0
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Certificats de dépôts	10 500	26 500	2 781	2 451	0	0
ATTIJARI GESTION	Dépôt à terme	1 000	1 000	14	63	0	0
ATTIJARI ASSURANCE	Certificats de dépôts	51 000	43 000	4 436	1 517	0	0
ATTIJARI INTERMEDIATION	Bons de caisse	500	0	0	0	0	0
ATTIJARI ASSURANCE	Autres sommes dues à la clientèle	0	1 571	0	0	0	0
ATTIJARI LEASING	Autres sommes dues à la clientèle	753	162	0	0	0	0
ATTIJARI SICAR	Autres sommes dues à la clientèle	0	27	0	0	0	0
Total		175 389	139 624	13 519	6 510	280	591

2- Les conventions de détachement du personnel :

Attijari Bank affecte au profit de certaines de ses filiales son personnel salarié. Les salaires et les charges y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant total en 2019 s'élève à 728 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant facturé en 2019
Attijari Leasing	564
Attijari Immobilière	113
GTI	51
TOTAL	728

3- Les conventions relatives à la fonction de dépositaire :

Attijari Bank assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Attijari Valeurs Sicav, Attijari Placement Sicav, Attijari Obligataire Sicav et des 2 FCP (Attijari FCP Dynamique et Attijari FCP CEA). En rémunération de ces prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt.

Le montant total facturé en 2019 par Attijari Bank au titre de ses fonctions de dépositaire s'élève à 185 KDT HT.

Partie liée	Montant 2019	Montant 2018
Attijari Obligataire SICAV	130	154
Attijari Placements SICAV *	0	2
Attijari Valeurs SICAV *	0	2
FCP (AFC, AFD)	55	47
Total	185	205

(*) Attijari Placements SICAV et Attijari Valeurs SICAV sont liquidées en 2019.

4- Les conventions relatives aux engagements auprès de Attijari Bank :

L'encours au 31 décembre 2019 des crédits contractés par les parties liées auprès d'Attijari Bank ainsi que les intérêts constatés par la banque exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature de l'engagement	Encours au 31/12/2019	Produits de l'exercice 2019
GTI	EPS	150	1
Attijari leasing	CCT	25 000	8 049
Attijari leasing	CMT	98 050	
Attijari leasing	EPS/Engagement de financement	102	9
Attijari Finances	EPS/Engagement de financement	68	1
AttijariWafa Bank Maroc	EPS/Engagement de financement	10 288	26
Total		133 658	8 086

5- Les dividendes et les jetons de présence encaissés par Attijari Bank :

Les dividendes et les jetons de présence comptabilisés au cours de l'exercice 2019 par Attijari Bank provenant de ses participations dans les différentes filiales exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Dividendes encaissés en 2019	Jetons de présence encaissés en 2019
Attijari Leasing	2 055	9
Attijari Sicar	713	30
Attijari Gestion	729	0
GTI	330	4
Attijari FCP DYNAMIQUE	132	0
Attijari Obligataire SICAV	108	0
Attijari Recouvrement	0	3
Total	4 067	46

6- Opérations avec Attijari Wafa Bank et ses filiales :

Opérations avec Attijari Wafa Bank :

Convention Sponsor Support and Share Retention Agreement :

Une convention a été signée le 26 novembre 2018 entre Attijari Bank Tunisie, Attijari Wafa Bank Maroc et International Finance Corporation (IFC) en vertu de laquelle, Attijari Wafa Bank Maroc s'engage à maintenir sa participation dans le capital d'Attijari Bank Tunisie de 55% au moins jusqu'à l'expiration de la durée de l'emprunt subordonné de 40 Millions d'Euro octroyé par l'IFC à Attijari Bank et débloqué à hauteur de 50% au 31/12/2019.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 février 2019.

Assistance technique

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Wafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2019 s'élève à 5 044 KDT.

Opérations avec Attijari Africa :

Assistance technique :

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Africa conclue le 01/01/2015, la banque a constaté une charge au cours de l'exercice 2019 de 961 KDT en rémunération des services d'assistance technique fournis. Le passif s'élève au 31/12/2019 à 4 975 KDT.

Opérations avec Attijari Wafasalaf :

Assistance technique :

Une convention entre Attijari Bank et Attijari Wafasalaf a été signée le 27 mars 2017, portant sur la mise à la disposition de la banque du savoir-faire, du conseil et d'autres services relatifs au fonctionnement interne d'Attijari Bank.

En rémunération des services fournis par Wafasalaf, cette dernière perçoit une rémunération qui couvre le développement de deux grilles de score, la fourniture des livrables associées, la formation ainsi que la prestation de maintenance annuelle des deux grilles à hauteur de 10 JH par grille de score.

Wafasalaf perçoit une rémunération d'un montant de 40 000 Euros par grille de score.

La facturation relative au développement de 2 grilles de score se fera en 2 fois :

- 50% à compter du démarrage du projet ;
- 50% à la livraison.

A ce titre, le montant dû à Attijari Wafasalaf figurant au niveau du passif de la banque au 31/12/2019 s'élève à 300 KDT TTC.

Opérations avec Attijariwafa BANK Europe :

Convention de prestation de service :

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijariwafa Bank Europe (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

Une deuxième convention entre Attijari Bank Tunisie et Attijariwafa Bank Europe a été signée le 15 décembre 2017 et autorisée par le conseil d'administration du 09 Février 2018 en vertu de laquelle, Attijariwafa Bank Europe assure la mission d'offrir et de distribuer en France, ses services bancaires exécutés en Tunisie pour les clients tunisiens résidents à l'étranger à travers son réseau en Europe.

En contrepartie de ces services, Attijariwafa Bank Europe perçoit 3 types de rémunérations :

- Une rémunération indexée sur le portefeuille clientèle avec un prix unitaire 5 € par client.
- Une rémunération indexée sur les transmissions d'ordres :
 - 10 € par transfert auxquels s'ajoutent 0,5% du montant des transferts en dinar.
 - 25 € par transfert auxquels s'ajoutent 0,5% du montant des transferts en euro.
- Une rémunération au titre des services bancaires conclus :
 - 60 € par ouverture de compte.
 - 25 € par souscription du pack Bledi+.
 - 5 € par commande de moyens de transfert.
 - 5 € par acte de gestion.
 - 10 € par mise à disposition et ordre de virement.
 - 5 € pour toute autre demande.

En plus de ces trois types de rémunérations, Attijariwafa Bank Europe continue à percevoir les 2/3 de la masse salariale des chargés de comptes de l'activité TRE et une quote-part des charges marketing lié à l'activité.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2019 est de l'ordre de 3 722 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2019 s'élève à 12 434 KDT.

7- Opérations avec Attijari SICAR :

Conventions fonds géré :

1. En vertu des conventions de gestion de fonds à capital risque, conclues respectivement le 24 mars 1998, 19 mars 1999 et 09 mars 2001, AttijariSicar assure pour le compte d'Attijari Bank la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2019 des fonds gérés objet de ces conventions s'élève à 5 254 KDT.

Une provision de 3 002 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

La commission fixe de gestion du fonds comptabilisée par Attijari Bank au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 61 KDT TTC.

2. Une convention de gestion de fonds à capital risque a été signée le 28 février 2017 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar un fonds à capital risque d'un montant global de 30 000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit fonds à capital risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises faisant partie du catalogue prévu par le paragraphe III de l'article 39 septies du code de l'IRPP et de l'IS.

En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

L'encours au 31 décembre 2019 des fonds gérés s'élève à 30 000 KDT.

Une provision de 2 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions fixes de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 346 KDT.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par le fonds s'élèvent à 61 KDT au titre de l'exercice 2019.

3. Trois conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées respectivement le 13 février, 19 février et le 23 février 2018 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 09 février 2018

L'encours au 31 décembre 2019 des fonds gérés s'élève à 50 000 KDT.

Une provision de 15 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions fixes de gestion de ces trois fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 577 KDT.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par les fonds s'élèvent à 204 KDT au titre de l'exercice 2019.

4. Trois conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées respectivement le 21 février, le 22 février et le 25 février 2019 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT.

Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 11 février 2019

L'encours au 31 décembre 2019 des fonds gérés s'élève à 50 000 KDT.

Les commissions fixes de gestion de ces trois fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 577 KDT TTC.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par les fonds s'élèvent à 303 KDT au titre de l'exercice 2019.

5. Trois nouvelles conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées le 09 mars 2020 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT.

Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- **Commission de gestion égale à :**
 - Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0.5% HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire,...).
 - Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0.75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles constituées en couverture de la dépréciation des participations.
- **Commission de performance égale à :**
 - 10% HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les projets d'investissement.
 - 10% HT des revenus perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

8- Opérations avec Attijari Intermédiation :

Convention tenue de registre des actionnaires :

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari Intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2019 sont de 7 KDT HT.

Cession des participations détenues par Attijari Bank dans le capital de la Générale Immobilière du Sud « GIS » et achat d'actions supplémentaires dans le capital de la filiale Attijari Sicar :

Dans le cadre de la mise en conformité avec l'exigence légale prévue par l'article 75 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, Attijari Bank a procédé à la cession totale de sa participation dans la société Générale Immobilière du Sud « GIS ». Cette cession a été réalisée en contrepartie de 13 404 actions Attijari Sicar et un reliquat en numéraire de 130 KDT.

L'enregistrement des opérations d'achat (titres Attijari Sicar) et de vente (Titres « GIS ») à la bourse a été réalisé par Attijari Intermédiation. Les commissions d'enregistrement payées s'élèvent à 6 KDT HT.

9- Opérations avec la Générale Tunisienne de l'Informatique :

Assistance technique :

Le 26 mars 2018, un avenant a été conclu modifiant la tarification journalière des prestations fournies par les consultants de la GTI prévue par le protocole d'accord initial entre la banque et sa filiale.

Cet avenant entre en vigueur à partir du mois de janvier 2018 et prévoit ce qui suit :

- Une enveloppe forfaitaire annuelle de 1 200 J/H pour les prestations hors celles relatives à la maintenance. Le tarif appliqué pour cette enveloppe est de 385 TND HT l'homme / jour.
- Au-delà du forfait de 1 200 J/H, la facturation est ramenée à 310 TND HT l'homme/ jour.

Le 24 mai 2018, un contrat a été signé entre la banque et la GTI portant sur le développement d'une solution de gestion Dépositaire titres et OPCVM. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 09 février 2018.

Les honoraires d'assistance technique et de développement de logiciels perçus par la Générale Tunisienne de l'Informatique auprès d'Attijari Bank relatifs à l'exercice 2019 totalisent un montant de 1 375 KDT HT. De surcroît, GTI a procédé en 2019 au développement de deux logiciels informatiques au profit d'Attijari Bank pour un montant total de 77 KDT.

10- Opérations avec Attijari leasing :

Convention commerciale :

Dans le cadre de la convention signée en 2008 entre Attijari Bank et Attijari Leasing, la banque a fourni au cours de l'exercice 2019, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque.

Un avenant à cette convention a été conclu en 2018 introduisant des révisions quant aux modalités de détermination de l'intéressement de la banque et ce pour tenir compte de l'évolution des coûts de ressources et des taux de sortie en vigueur. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 11 février 2019.

La commission était calculée sur la base du montant de financement effectivement mis en force en appliquant un taux d'intéressement basé sur le taux de placement (0.25% pour un taux de placement de $T < 10\%$, 0.50% pour $10\% \leq T < 11\%$ et 0.75% pour $T \geq 11\%$).

Selon ledit avenant, la commission sera déterminée sur la base du taux nominal du contrat mis en force (TC) par comparaison avec le taux de sortie moyen (TMS) déterminés trimestriellement.

Taux nominal du contrat mis en force (TC) comparé au Taux de sortie moyen du Trimestre (TMS)

Taux de la commission

TC <= TMS	0,25%
TMS < TC <= TMS majoré de 125 points de base	0,50%
TC >TMS majoré de 125 points de base	0,75%

Au cours de l'exercice 2019, la banque a perçu des produits à hauteur de 267 KDT HT.

Convention de Location financement :

Attijari Bank a conclu avec Attijari Leasing des contrats de location financière (Leasing). Ces contrats portent sur des véhicules pour une valeur totale à l'actif de 1 842 KDT et une dette au passif de 585 KDT.

Les charges d'intérêts relatives à l'exercice 2019 s'élèvent à 86 KDT.

11- Opérations avec Attijari Recouvrement :

Conventions de cession de créances :

Deux nouvelles conventions ont été signées le 31/12/2019 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement. La première convention prévoit la cession d'un lot de créances composé de 704 dossiers dont le nominal est de 6 118 KDT pour un prix de cession de 8 KDT. La deuxième convention porte sur le second lot cédé composé de 10 111 dossiers dont le nominal est de 1 425 KDT et pour un prix de cession fixé à 10 KDT.

Convention de mandat de recouvrement de créances :

En vertu de cette convention, la banque a réglé au profit d'Attijari Recouvrement une commission pour l'ouverture et la gestion des dossiers pour compte s'élevant à 27 KDT HT en 2019.

12- Opérations avec Attijari Assurance :

1. Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2019 à 3 633 KDT. Le montant des commissions constaté en produit en 2019 est de l'ordre de 3 535 KDT.
2. Attijari Bank a constaté une charge à payer de 810 KDT à fin 2019 au profit d'Attijari Assurance au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.
3. Attijari Assurance a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné émis par Attijari Bank en 2017 pour un montant de 6 069 KDT. Les charges d'intérêt versées en 2019 s'élèvent à 455 KDT.
4. Une convention d'assurance collective sur la vie a été conclue entre Attijari Bank et Attijari Assurance le 25/06/2018 et autorisée par le conseil d'administration du 09 Février 2018. Il s'agit d'un contrat de fidélisation souscrit par la banque en tant qu'employeur au profit des membres de son personnel. La banque supporte 90% du montant de la prime calculée sur la base d'un taux de 2,5% de la masse salariale de l'ensemble des adhérents pour l'année précédente et en tenant compte de deux éléments :
 - Le revenu annuel brut individuel de chaque adhérent ;
 - Son ancienneté dans la banque ;

A ce titre, la banque a constaté une charge en 2019 s'élevant à 1 914 KDT.

13- Opération avec Attijari Finances :

Convention Titres participatifs :

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 50 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2019 sont de 57 KDT.

Mandat d'accompagnement de la banque :

Un mandat d'accompagnement de la banque dans la réalisation d'un certain nombre de projets a été signé entre Attijari Bank et Attijari Finances le 7 mai 2019 et autorisée par le conseil d'administration du 11 février 2019.

Les dits projets réalisés en 2018 et en 2019 sont les suivants :

- Augmentation du capital d'Attijari Bank ;
- Agrément auprès de la BCT pour le franchissement du seuil de participation dans le capital d'Attijari Leasing ;
- Projet Sigma ;
- Projet Bêta ;

En contrepartie des services rendus par Attijari Finances, cette dernière a perçu au cours de l'exercice 2019 un montant de 129 KDT HT.

14- Remboursement frais téléphoniques, lignes spécialisées et frais d'hébergement :

La banque a facturé à ses filiales au titre du remboursement des frais téléphoniques, des lignes spécialisées et des frais d'hébergement un montant total de 162 KDT HT.

Le détail par filiale exprimé en KDT se présente comme suit :

Partie liée	Montants facturés en 2019 par filiale
Attijari Assurance	25
Attijari Leasing	90
Attijari Gestion	11
Attijari Recouvrement	20
AttijariSicar	9
Attijari Intermédiation	7
Total	162

15- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.

- La rémunération et avantages accordés à l'ancien Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 15/12/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération et avantages accordés au nouveau Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 29/11/2018. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération des Directeurs Généraux Adjoints est fixée par les comités de rémunération issus du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012 et du 04/05/2018. Cette rémunération se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité d'audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Ancien Directeur Général		Nouveau Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charges de l'exercice 2019	Passif au 31/12/19	Charges de l'exercice 2019	Passif au 31/12/19	Charges de l'exercice 2019	Passif au 31/12/19	Charges de l'exercice 2019	Passif au 31/12/19	Charges de l'exercice 2019	Passif au 31/12/19
Avantages	378 010	6 074	969 271	14 021	650 282	4 180	1 083 667	36 559	250 000	250 000
Total	378 010	6 074	969 271	14 021	650 282	4 180	1 083 667	36 559	250 000	250 000

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
DE ATTIJARI BANK*

Rapport d'audit sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de Attijari Bank de Tunisie qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 21 Février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Ces états financiers, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan de 9 310 456 KDT et un bénéfice net de 174 196 KDT.

A notre avis, les états financiers de Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants, de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2019, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 714 669 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 306 328 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note aux états financiers n°II-2, ainsi que dans les notes explicatives n°3.

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire,
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la banque.

En outre, à travers un échantillonnage étendu,

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons examiné les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2019 à 706 864 KDT et représentent 85% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers II.8 « Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle » et II.11 « Règles de prise en compte des produits » au niveau de la partie « base de mesure et principes comptables pertinents appliqués », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;

- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

1/ La note 12 aux états financiers se rapportant à une notification de redressement à la suite d'une vérification fiscale subie en 2019. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport. En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

2/ La note 29 aux états financiers suite à la survenance de la crise sanitaire liée au corona virus Covid-19. S'agissant d'un événement non lié aux conditions existant à la date de clôture de l'exercice 2019, l'impact de cette crise n'est pas reflété dans les comptes clos le 31 décembre 2019. Cependant, de tels événements peuvent avoir un effet défavorable sur la situation financière, le coût de risque et les résultats de la banque au titre de l'exercice 2020 et les exercices subséquents. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 Mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

Cabinet M.S.Louzir

**Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed LOUZIR**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
DE ATTIJARI BANK,***

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants, de l'article 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions nouvellement conclues (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes :

- **Attijari Sicar**

Trois nouvelles conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées le 09 mars 2020 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT.

Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Commission de gestion égale à :
 - Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0.5% HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire,...).
 - Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0.75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles constituées en couverture de la dépréciation des participations.
- Commission de performance égale à :
 - 10% HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les projets d'investissement.
 - 10% HT des revenus perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Ces conventions ont été au préalable autorisées par le conseil d'administration du 21 février 2020.

- **Attijari Recouvrement**

Deux nouvelles conventions ont été signées le 31/12/2019 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement. La première convention prévoit la cession d'un lot de créances composé de 704 dossiers dont le nominal est de 6 118 KDT pour un prix de cession de 8 KDT. La deuxième convention porte sur le second lot cédé composé de 10 111 dossiers dont le nominal est de 1 425 KDT et pour un prix de cession fixé à 10 KDT.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 21 février 2020.

- **Attijari Intermédiation**

Dans le cadre de la mise en conformité avec l'exigence légale prévue par l'article 75 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, Attijari Bank a procédé en date du 19 juillet 2019 à la cession totale de sa participation dans la société Générale Immobilière du Sud « GIS ». Cette cession a été réalisée en contrepartie de 13 404 actions Attijari Sicar et un reliquat en numéraire de 130 KDT.

L'enregistrement des opérations d'achat (titres Attijari Sicar) et de vente (Titres « GIS ») à la bourse a été réalisé par Attijari Intermédiation. Les commissions d'enregistrement payées s'élèvent à 6 KDT HT.

Ces conventions ont été autorisées au préalable par le conseil d'administration du 11 février 2019.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- **Attijari Finances**

Dans le cadre du mandat d'accompagnement de la banque dans des projets effectués en 2018 et 2019, Attijari Finances a perçu des honoraires relatifs à l'exercice 2019 s'élevant à 129 KDT HT.

Lesdits projets sont les suivants :

- Augmentation du capital d'Attijari Bank ;
- Agrément auprès de la BCT pour le franchissement du seuil de participation dans le capital d'Attijari Leasing ;
- Projet Sigma ;
- Projet Bêta ;

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 50 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2019 sont de 57 KDT.

- **Attijari Wafasalaf**

Une convention a été signée le 27 mars 2017 entre Attijari Bank, et Attijari Wafasalaf (avec laquelle votre banque a des administrateurs en commun), ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque du savoir-faire, de l'assistance technique, du conseil ainsi que de tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'industrialisation du crédit à la consommation.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank s'engage à verser une rémunération qui couvre le développement de deux grilles de score, calculée en fonction du temps passé, du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé et la fourniture des livrables associés.

Attijari Wafasalaf perçoit une rémunération :

- de 40.000 euros par grille de score ;
- de 800 euros / par jour homme dans le cas d'une demande supplémentaire par rapport au périmètre initial et de la maintenance annuelle des grilles de score.

Les honoraires susvisés sont désignés hors frais de déplacement et de séjour qui sont à la charge d'Attijari Bank.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10 mai 2017.

A ce titre, le montant dû à Attijari Wafasalaf figurant au niveau du passif de la banque au 31 décembre 2019 s'élève à 300 KDT.

Attijari Bank Tunisie a conclu le 9 mai 2012 une convention avec Wafasalaf ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque du savoir-faire, de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'optimisation du processus d'octroi des crédits, de la mise en place d'une plateforme de recouvrement, du pilotage et du suivi et du contrôle des risques.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank s'engage à verser une rémunération calculée en fonction du temps passé et du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé. Une refacturation sera opérée pour les frais engagés par Attijari Wafasalaf au titre des frais de transport et des « perdiems ». La facturation se fera mensuellement à termes échus. Le prix de référence des honoraires est fixé à 400 Euro par jour.

Aucune intervention n'a été réalisée au cours de l'exercice 2019.

- **AttijariWafa Bank Maroc**

Une convention a été signée le 26 novembre 2018 entre Attijari Bank Tunisie, AttijariWafa Bank Maroc et International Finance Corporation (IFC) en vertu de laquelle, AttijariWafa Bank Maroc s'engage à maintenir sa participation dans le capital d'Attijari Bank Tunisie de 55% au moins jusqu'à l'expiration de la durée de l'emprunt subordonné de 40 millions d'euros octroyé par l'IFC à Attijari Bank Tunisie et débloqué à hauteur de 50% au 31 décembre 2018.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 février 2019.

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et AttijariWafa Bank Maroc telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06 juin 2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31 décembre 2019 s'élève à 5 044 KDT relatif aux services d'assistance technique et de conseil.

Cette convention a été remplacée depuis le 13 février 2015 par la convention d'assistance technique conclue avec Attijari Africa.

• **AttijariWafa Bank Europe**

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et AttijariWafa Bank Europe (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

Une nouvelle convention entre Attijari Bank Tunisie et AttijariWafa Bank Europe a été signée le 15 décembre 2017 et autorisée par le conseil d'administration du 09 Février 2018 en vertu de laquelle, AttijariWafa Bank Europe assure la mission d'offrir et de distribuer en France, ses services bancaires exécutés en Tunisie pour les clients tunisiens résidents à l'étranger à travers son réseau en Europe.

En contrepartie de ces services, AttijariWafa Bank Europe perçoit 3 types de rémunérations :

- Une rémunération indexée sur le portefeuille clientèle avec un prix unitaire 5 € par client.
- Une rémunération indexée sur les transmissions d'ordres :
 - 10 € par transfert auxquels s'ajoutent 0,5% du montant des transferts en dinar.
 - 25 € par transfert auxquels s'ajoutent 0,5% du montant des transferts en euro.
- Une rémunération au titre des services bancaires conclus :
 - 60 € par ouverture de compte.
 - 25 € par souscription du pack Bledi+.
 - 5 € par commande de moyens de transfert.
 - 5 € par acte de gestion.
 - 10 € par mise à disposition et ordre de virement.
 - 5 € pour toute autre demande.

En plus de ces trois types de rémunérations, AttijariWafa Bank Europe continue à percevoir les 2/3 de la masse salariale des chargés de comptes de l'activité TRE et une quote-part des charges marketing lié à l'activité.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2019 s'élève à 986 M€ soit 3 722 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2019 s'élève à 12 434 KDT.

• **Attijari Assurance**

Une convention collective d'assurance vie a été conclue entre Attijari Bank et Attijari Assurance le 25 juin 2018, en vertu de laquelle, Attijari Assurance garanti aux personnels adhérents de la banque :

- En cas de vie au terme de l'adhésion, la constitution et le service d'un capital constitué qui peut être converti sous forme de rente moyennant le paiement de primes périodiques et supplémentaires ;
- En cas de décès avant le terme, le règlement immédiat aux ayants droit légaux ou au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) du capital constitué
- En cas d'invalidité absolue et définitive, le service à l'adhérent du capital constitué à la date de consolidation de l'invalidité absolue et définitive.

Les frais de fonctionnement de Attijari Assurance ont été fixés comme suit :

- Des frais d'acquisition pour un maximum de 3,5 % sur les primes périodiques et un maximum de 1,5% sur les primes supplémentaires.

- Des frais de gestion pour un maximum de 0,6% l'an, et
- Des frais de gestion des rentes pour un maximum de 5% de chaque arrérage de rente.

La prime totale est composée de la part employeur à concurrence de 90% calculée sur la base d'un taux de 2,5% de la masse salariale de l'ensemble des adhérents pour l'année précédente et en tenant compte du revenu annuel brut individuel de chaque adhérent et son ancienneté dans la banque et de la part employé à hauteur de 10%.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 09 février 2018.

Au 31 décembre 2019, la charge constatée par Attijari Bank s'élève à 1 914 KDT.

Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des commissions constaté en produits s'élève à 3 535 KDT au cours de l'exercice 2019.

Attijari Bank a constaté une charge à payer de 810 KDT au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.

Attijari Assurance a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné émis par Attijari Bank en 2017 pour un montant de 6 069 KDT. Les charges d'intérêt versées en 2019 s'élèvent à 455 KDT.

- **Attijari Intermédiation**

Attijari Bank a signé le 27 décembre 2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du Conseil du Marché Financier. Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari Intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant l'exercice 2019 sont de 7 KDT.

- **Attijari Africa**

Une convention a été signée le 1^{er} janvier 2015 et autorisée par le conseil d'administration du 13 février 2015 entre Attijari Bank et Attijari Africa ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif à la définition de la stratégie globale de la banque.

Le montant des prestations d'assistance technique est défini et facturé semestriellement par Attijari Africa sur la base des charges consommées durant le semestre. La prestation rendue est exprimée en jour-homme selon une grille de tarification.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank a constaté une charge au cours de l'exercice 2019 de 961 KDT. Le montant figurant au niveau du passif de la banque est de 4 975 KDT.

- **Attijari Leasing**

Dans le cadre de la convention signée en 2008 entre Attijari Bank et Attijari Leasing, la banque a fourni au cours de l'exercice 2018, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque.

Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 11 février 2019 introduisant des révisions quant aux modalités de détermination de l'intéressement de la banque et ce pour tenir compte de l'évolution des coûts de ressources et des taux de sortie en vigueur.

La commission était calculée sur la base du montant de financement effectivement mis en force en appliquant un taux d'intéressement basé sur le taux de placement (0.25% pour un taux de placement de $T < 10\%$, 0.50% pour $10\% \leq T < 11\%$ et 0.75% pour $T \geq 11\%$).

Selon ledit avenant, la commission sera déterminée sur la base du taux nominal du contrat mis en force (TC) par comparaison avec le taux de sortie moyen (TMS) déterminé trimestriellement.

Taux nominal du contrat mis en force (TC) comparé au Taux de sortie moyen du Trimestre (TMS)	Taux de la commission
TC <= TMS	0,25%
TMS < TC <= TMS majoré de 125 points de base	0,50%
TC >TMS majoré de 125 points de base	0,75%

Au cours de l'exercice 2019, la banque a perçu des produits à hauteur de 267 KDT HT.

Attijari Bank a conclu avec Attijari Leasing des contrats de location financière (Leasing). Ces contrats portent sur des véhicules pour une valeur totale à l'actif de 1 842 KDT et une dette au passif de 585 KDT.

Les charges d'intérêts relatives à l'exercice 2019 s'élèvent à 86 KDT.

- **Attijari Immobilière**

La banque a conclu le 10 janvier 2012 avec Attijari Immobilière (détenue à hauteur de 99.98% par Attijari Bank) une convention de gestion pour compte ayant pour objet la vente d'immeubles appartenant à la banque moyennant une commission de 2,5% du prix de vente HT.

Aucune opération n'a été réalisée au cours de l'exercice 2019.

- **Générale Tunisienne Informatique (GTI)**

Le 26 mars 2018, un avenant a été conclu modifiant la tarification journalière des prestations fournies par les consultants de la GTI prévue par le protocole d'accord initial entre la banque et sa filiale.

Cet avenant entre en vigueur à partir du mois de janvier 2018 et prévoit ce qui suit :

- Une enveloppe forfaitaire annuelle de 1 200 J/H pour les prestations hors celles relatives à la maintenance. Le tarif appliqué pour cette enveloppe est de 385 TND HT l'homme / jour.
- Au-delà du forfait de 1 200 J/H, la facturation est ramenée à 310 TND HT l'homme/ jour.

Le 24 mai 2018, un contrat a été signé entre la banque et la GTI portant sur le développement d'une solution de gestion Dépositaire titres et OPCVM. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 09 février 2018.

Les honoraires d'assistance technique et de développement de logiciels perçus par la Générale Tunisienne de l'Informatique auprès d'Attijari Bank relatifs à l'exercice 2019 totalisent un montant de 1 375 KDT HT.

De surcroît, GTI a procédé en 2019 au développement de deux logiciels informatiques au profit d'Attijari Bank pour un montant total de 77 KDT.

- **Attijari Gestion**

Le 12 février 2018, une convention a été signée entre Attijari Bank et Attijari Gestion réagissant en qualité de gestionnaire de Attijari FCP CEA. Cette convention vient amender la convention dépositaire signée en date du 01 mars 2009. Attijari Bank s'engage d'assurer pour le compte du FCP:

- La garde des actifs;
- La gestion du passif ;
- Le contrôle de la régularité des décisions de gestion

Le montant total facturé en 2019 par Attijari Bank au titre de ses fonctions de dépositaire s'élève à 35 KDT HT.

Le 28 septembre 2015, une convention a été signée entre Attijari Bank et Attijari Gestion réagissant en qualité de gestionnaire du FCP Dynamique. Cette convention vient amender la convention dépositaire signée en date du 01/03/2009. Attijari Bank s'engage d'assurer pour le compte du FCP:

- La garde des actifs;
- La gestion du passif ;
- Le contrôle de la régularité des décisions de gestion

Le montant facturé en 2019 par Attijari Bank au titre de ses prestations s'élève à 20 KDT HT.

- **Attijari Obligataire SICAV**

Dans le cadre des conventions conclues entre Attijari Bank et Attijari Obligataire SICAV, la banque assure la fonction de dépositaire pour son compte et a perçu au titre de l'exercice 2019 en contrepartie de ses prestations des commissions de 130 KDT HT.

- **Attijari Sicar**

Trois conventions de gestion de fonds à capital risque ont été signées respectivement le 21 février, le 22 février et le 25 février 2019 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des fonds à capital risque d'un montant global de 50.000 KDT.

Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant desdits fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion de ces fonds à capital risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial des fonds gérés ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

Ces conventions ont été au préalable autorisées par le conseil d'administration du 11 février 2019.

L'encours au 31 décembre 2019 de ces fonds gérés s'élève à 50 000 KDT.

Une provision de 78 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions fixes de gestion de ces trois fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 577 KDT TTC.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par les fonds s'élèvent à 303 KDT au titre de l'exercice 2019.

Trois conventions de gestion de fonds à capital risque ont été signées respectivement le 13 février, 19 février et le 23 février 2018 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des fonds à capital risque d'un montant global de 50.000 KDT.

Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant desdits fonds à capital risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion de ces fonds à capital risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial des fonds gérés ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par les fonds.

L'encours au 31 décembre 2019 des fonds gérés s'élève à 50 000 KDT.

Une provision de 15 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions fixes de gestion de ces trois fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 577 KDT.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par les fonds s'élèvent à 204 KDT au titre de l'exercice 2019.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 09 février 2018.

Une convention de gestion de fonds à capital risque a été signée le 28 février 2017 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition d'Attijari SICAR un fonds à capital risque d'un montant global de 30.000 KDT.

Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions nouvellement émises par les entreprises faisant partie du catalogue prévu par le paragraphe III de l'article 39 septies du code de l'IRPP et de l'IS.

En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le Fonds.

L'encours au 31 décembre 2019 de ce fonds s'élève à 30 000 KDT.

Une provision de 2 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions fixes de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 346 KDT.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par le fonds s'élèvent à 61 KDT au titre de l'exercice 2019.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 février 2017.

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue le 24 mars 1998 avec la société Attijari Sicar, cette dernière perçoit annuellement une rémunération de 1% payée sur l'ensemble des fonds gérés.

L'encours au 31 décembre 2019 des fonds gérés objet de cette convention s'élève à 5 254 KDT.

Une provision de 3 002 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 61 KDT TTC.

• **Autres Conventions**

Attijari Bank affecte au profit de la Générale Tunisienne d'Informatique (GTI), Attijari Leasing et Attijari Immobilière certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Les montants facturés au titre de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

Parties liées	Montant facturé en KDT
Attijari Leasing	564
Attijari Immobilière	113
GTI	51
TOTAL	728

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08 mars 2007. Cette rémunération est détaillée dans le

tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.

- La rémunération et avantages accordés à l'ancien Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avion.

La rémunération et avantages accordés au nouveau Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 29/11/2018. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé des activités de support, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avion.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé de la banque de détail, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars)

	Président du Conseil d'Administration		Ancien Directeur Général		Nouveau Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charges de l'exercice 2019	Passif au 31/12/19	Charges de l'exercice 2019	Passif au 31/12/19	Charges de l'exercice 2019	Passif au 31/12/19	Charges de l'exercice 2019	Passif au 31/12/19	Charges de l'exercice 2019	Passif au 31/12/19
Avantages	378 010	6 074	969 271	14 021	650 282	4 180	1 083 667	36 559	250 000	250 000
Total	378 010	6 074	969 271	14 021	650 282	4 180	1 083 667	36 559	250 000	250 000

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 Mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

Cabinet M.S.Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed LOUZIR

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba

Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

La Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 mai 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Borhane Hasnaoui.

BILAN

Exprimé en dinars

		Notes		Au 31 Décembre	
				2019	2018
Actifs					
ACTIFS NON COURANTS					
<i>Actifs immobilisés</i>					
Immobilisations incorporelles			80 830,060	77 430,060	
Moins : amortissements			-60 605,439	-44 368,304	
Net	3.1		20 224,621	33 061,756	
Immobilisations corporelles			25 781 025,504	24 739 993,114	
Moins : amortissements			-23 773 519,512	-22 936 833,060	
Net	3.2		2 007 505,992	1 803 160,054	
Immobilisations financières			1 861 768,201	2 179 415,939	
Moins : provisions			-662 500,000	-662 500,000	
Net	4		1 199 268,201	1 516 915,939	
Total des actifs immobilisés			3 226 998,814	3 353 137,749	
Autres actifs non courants			0,000	0,000	
Total des actifs non courants			3 226 998,814	3 353 137,749	
ACTIFS COURANTS					
Stocks	5		1 353 104,084	1 452 735,337	
Clients et comptes rattachés	6		225 576,257	252 236,427	
Moins : provisions			0,000	0,000	
Net			225 576,257	252 236,427	
Autres actifs courants	7		497 767,122	218 469,825	
Moins : provisions					
Net			497 767,122	218 469,825	
Placements et autres actifs financiers			9 615 291,359	12 095 388,486	
Moins : provisions			-946 616,743	-958 654,217	
Net	8		8 668 674,616	11 136 734,269	
Liquidités et équivalents de liquidités	9		3 477 723,905	299 642,847	
Total des actifs courants			14 222 845,984	13 359 818,705	
Total des actifs			17 449 844,798	16 712 956,454	

BILAN

Exprimé en dinars

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 019	2018
Capitaux propres et Passifs			
Capitaux propres			
Capital social	10	7 000 000,000	7 000 000,000
Réserves	11	2 921 246,912	2 921 246,912
Autres capitaux propres	12	974 795,072	974 795,072
Résultats reportés	13.1	3 387 718,976	2 340 771,639
Modifications comptables			1 404 601,991
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		14 283 760,960	14 641 415,614
Résultat de l'exercice	13.2	742 126,497	342 345,346
Total des Capitaux propres avant affectation		15 025 887,457	14 983 760,960
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>	14	0,000	0,000
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	508 823,517	404 272,401
Autres passifs courants	16	1 915 133,824	1 324 923,093
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	0,000	0,000
Total des passifs courants		2 423 957,341	1 729 195,494
Total des passifs		2 423 957,341	1 729 195,494
Total des capitaux propres et des passifs		17 449 844,798	16 712 956,454

Etat de Résultat (Exprimé en dinars)		Exercice clos le 31 Décembre		Variation
		2019	2018	
	Note			
Produits d'exploitation	18			
Revenus des services & commerce		15 343 894,790	12 847 090,108	2 496 804,682
Revenus des locations		343 675,100	363 976,422	-20 301,322
Total des produits d'exploitior		15 687 569,890	13 211 066,530	2 476 503,360
Charges d'exploitation				
Achats & approvisionnements consommés	19	9 925 950,054	8 814 156,371	1 111 793,683
Charges de personnel	20	2 727 710,495	2 291 866,481	435 844,014
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	1 799 540,330	2 016 908,731	-217 368,401
Autres charges d'exploitation	22	1 647 027,398	982 701,402	664 325,996
Total des charges d' exploitation		-16 100 228,277	-14 105 632,985	1 994 595,292
Résultat d'exploitation		-412 658,387	-894 566,455	481 908,068
Charges financières nettes	23	-297,219	-6 781,331	6 484,112
Produits des placements	24	561 879,348	566 122,863	-4 243,515
Autres gains ordinaires	25	1 288 258,885	1 293 690,966	-5 432,081
Autres pertes ordinaires	26	-446 172,630	-150 770,697	-295 401,933
Résultat des activités ordinaires avant impôt		991 009,997	807 695,346	183 314,651
Impôt sur les bénéfices	27	-248 883,500	-465 350,000	216 466,500
Résultat des activités ordinaires après impôt		742 126,497	342 345,346	399 781,151
Résultat net de l'exercice		742 126,497	342 345,346	399 781,151
Effets des modifications comptables	28	0,000	1 404 602	-1 404 601,991
Résultats après modifications comptables		742 126,497	1 746 947,337	-1 004 820,840

Etat de flux de Trésorerie		Exercice clos le 31 Décembre	
(exprimé en dinars)		2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		742 126,497	342 345,346
Effets des Modifications comptables		0,000	1 404 601,991
Ajustements pour :			
* Amortissements & résorptior		841 002,417	1 192 448,230
* Variation des			
** stocks		99 631,253	-25 112,711
** créances et autres actifs courants		-252 637,127	347 478,080
** fournisseurs et autres dettes d'exploitation		694 761,847	258 645,350
** Autres éléments d'exploitation		-61 801,089	-33 981,901
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		2 063 083,798	3 486 424,385
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements pour acq. d'immobil. Corporelles et incorporelles		-1 044 432,390	-481 974,482
Encaissements pour cession d'immobilisations corporelles		0,000	0,000
Encaissem. Sur cession d'immobilisations financières		284 122,738	61 934,840
Décaissem Sur acquisition d'immobilisations financières		-17 475,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-777 784,652	-420 039,642
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Paiements dividendes		-593 986,500	-1 554,000
Encaissements dividendes		6 671,285	27 724,952
Remboursements d'emprunts		0,000	0,000
Décaissements provenant de l'acquisition des placements à court terme		2 480 097,127	-4 792 404,087
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		1 892 781,912	-4 766 233,135
Variation de trésorerie	29	3 178 081,058	-1 699 848,392
Trésorerie au début de l'exercice		299 642,847	1 999 491,239
Trésorerie à la clôture de l'exercice		3 477 723,905	299 642,847

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

PRESENTATION GENERALE

NOTE 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Al Jazira de transport et de Tourisme est une société anonyme de droit privé, créée en 1958. Elle est propriétaire de l'hôtel Al Jazira Beach d'une capacité de 277 chambres situées dans la zone touristique Sidi Mahrez à Djerba qu'elle exploite par ses propres moyens durant la période estivale. En outre, la Société possède un centre commercial situé à Houmt-Souk composé de bureaux et de locaux commerciaux destinés à la location et divers autres locaux commerciaux à usage de location. Elle exploite également en toute propriété un Supermarché situé dans la même zone touristique de Sidi Mahrez.

NOTE 2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables tels que définis par le système comptable tunisien, et ce dans le respect des conventions comptables fondamentales.

Les états financiers sont présentés en comparatif avec les comptes de l'exercice précédent.

L'état de résultat et l'état de flux sont présentés selon le modèle autorisé.

2- 1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont valorisées au coût d'acquisition. Sont inclus dans le coût le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables ainsi que les frais directs tels que commissions et frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs, les frais de démolition et de viabilisation, les frais de préparation du site, les frais de livraison et de manutention initiaux et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties d'une façon linéaire selon la nouvelle réglementation relative aux nouveaux taux d'amortissements :

• Constructions bâtiments	5 %	(20 ans)
• Gros équipements	5 %	(20 ans)
• Constructions réévaluées	5 %	(20 ans)
• Agencement, aménagements des constructions	10 %	(10 ans)
• Matériel d'exploitation	10 %	(10 ans)
• Matériel de transport	20 %	(5 ans)
• Equipements informatiques	33,33 %	(3 ans)
• Mobilier d'exploitation	10 %	(10 ans)
• Mobilier de bureau	10 %	(10 ans)
• Petit matériel d'exploitation	33,33 %	(3 ans)

2- 2 Immobilisations financières

Elles sont constituées de participations dans d'autres affaires et de toutes autres formes de créances immobilisées.

2- 3 Stocks

Les marchandises en stocks sont constituées principalement par les denrées alimentaires, les articles de ménage et boissons ainsi que leurs emballages en dépôt au magasin du Supermarché et à l'économat de l'hôtel à la date de la clôture du bilan.

2- 4 Autres actifs courants

Ils incluent toutes les créances autres que les clients destinés à être réalisées dans l'année qui suit la clôture de l'exercice représentant ainsi une partie du fonds de roulement tels que les retenues d'impôt opérées par les tiers, les taxes restant à récupérer, le crédit d'impôt reportable, la quote-part de charges payées d'avance et autres produits à recevoir ainsi que les comptes de régularisation.

2- 5 Passifs non courants - Emprunts

Cette rubrique est constituée des échéances à plus d'un an en Principal sur un crédit à moyen terme contracté auprès de l'ATB en 2008 pour le financement de la rénovation de l'hôtel. Ce crédit a été remboursé en totalité en 2015.

2- 6 Passifs courants

Ils correspondent d'une part aux sommes dues aux entreprises et d'autre part aux dettes d'exploitation devant être réglées dans l'année qui suit la date de clôture, tels que les sommes dues aux fournisseurs ou les sommes restant à payer aux employés et d'autres coûts d'exploitation (impôts et taxes, CNSS, STEG, SONEDE, PTT etc...) ; ainsi que les loyers perçus d'avance au titre du prochain exercice.

2-7 Comptabilisation des revenus

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés d'avance, semestriellement ou annuellement. En date de clôture, les produits ne se rattachant pas à l'exercice feront l'objet d'une régularisation et seront enregistrés au compte approprié « produits constatés d'avance » conformément à la convention de la périodicité prévue par le système comptable.

Les autres revenus constitués par les recettes du SuperMarché et de l'hôtel sont comptabilisés au fur et à mesure de leurs encaissements ou réalisations.

ACTIFS*(Tous les chiffres sont exprimés en dinars tunisiens)***Montants DTU****ACTIFS NON COURANTS****NOTE 3.1 -IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** **20 225**

1.1 Les logiciels, acquis précédemment, totalisent en brut	77.430
Acquisition de l'exercice 2019	<u>3.400</u>
Total en brut	80.830
1.2 Les amortissements antérieurs d'un cumul de :	-44.368
• Dotation de l'exercice 2019	-16.237
et une valeur nette comptable de	<u>20.225</u>

NOTE 3.2 -IMMOBILISATIONS CORPORELLES **2 007 506**

La valeur brute de ces immobilisations, à la clôture de l'exercice précédent, était de : 24.739.993

Ils ont enregistré :

- Des acquisitions 2019 1.041.032

- Matériel de transport 21.077
- Matériel Informatique 5.290
- Matériel d'Exploitation 55.122
- Divers Aménagements 146.366
- Achats d'équipements 813.177

D'où un total en brut de **25.781.025**

Les amortissements d'un cumul, au 31/12/2018, de : - 22.936.833
ont enregistré en 2019 une augmentation par les dotations
pratiquées au titre des

- Bâtiments hôtel 272.048
 - Bâtiment supermarché 67.580
 - Gros équipements 137.970
 - Matériel Informatique 4.334
 - Matériel d'exploitation 39.747
 - Du Matériel de transport 32.886
 - Des Divers aménagements 282.121
- 836.686

D'où des amortissements cumulés de : **-23.773.519**

Montant net des immobilisations corporelles 31/12/2019 **2.007.506**

A REPORTER **2 027 731**

REPORT	2 027 731
---------------	------------------

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 199 268
---	------------------

4.1 Participations	1 197 874
---------------------------	------------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2019 comme suit :

Libellés	Nbre d'actions	2019	2018
ATI –SICAF	9 800	50.399	50.399
Marina Houmt Souk	9 870	98.700	98.700
Banque Tunisienne de solidarité BTS	110	1.100	1.100
SOMNIVAS « SODIS » SICAR	27 510	275.100	275.100
UNIVERS IMMOBILIER	4 890	436. 575	419 100
IMEX OLIVE OIL (*)	30 000	300.000	300.000
Déduction provision dépréciation IMEX		(300.000)	(300.000)
CANADO-TUNISIENNE (*)	45 000	450.000	500.000
Déduction provision dépréciation		(250.000)	(250.000)
OASIA (participation remboursée)	2 450	0.000	245.000
Autres participations non cotées		6.000	7.000
Ramzy & Alyssa	5 000	7.500	7.500
ATD SICAR (fonds gérés)		225 000	326.057
Déduction de provision pour dépréciation		(112.500)	(112.500)
STA Télémaque	1 000	10.000	10.000
TOTAL NET (déduction des provisions)		1 197 874	1 577 456

(*) Participation prise dans le cadre d'une convention de portage

4.2 Dépôts et Cautionnements	1 395
-------------------------------------	--------------

- Caution bancaire APAL 1 395

A C T I F S C O U R A N T S

NOTE 5 - STOCKS	1 353 104
------------------------	------------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2019 comme suit :

LIBELLES	Hôtel	Super-Marché
Magasin - denrées alimentaires	16 799	163 799
Magasin - boissons	46 019	828 898
Magasin - articles de ménage, parfumerie & divers	38 397	179 112
Magasin - tabac	0	3 926
Magasin - emballages		23 616
Magasin technique + gaz propane	52 538	0
TOTAL	153 753	1 199 351

A REPORTER	4 580 104
-------------------	------------------

REPORT	4 580 104
---------------	------------------

NOTE 6 - CLIENTS	225 576
-------------------------	----------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2019 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Clients, Locaux Centre commercial Houmt Souk	201 857
Clients, Hôtel	23 719
TOTAL	DT. 225 576

NOTE 7 – AUTRES ACTIFS COURANTS	497 767
--	----------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2019 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Charges payées d'avance	14 183
Produits à recevoir ATD SICAR	401
Compte à régulariser	6 272
Etat, TVA reportable	235 386
Etat, Impôts sur les bénéfices (trop perçu reportable)	241 525
TOTAL	DT 497 767

NOTE 8 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	8 668 674
--	------------------

8.1 Actions et valeurs assimilées au 31/12/2019

	Nombre de titres	coût d'acquisition
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</i>		
ATB	11 314	53 237
ATL	5 000	12 663
MONOPRIX	47 826	708 794
SYPHAX AIRLINES	713	7 197
STAR	785	94 122
CIMENT DE BIZERTE	143 460	858 951
SAH AA	769	5 598
Emprunt National 2014	80	8 000
	TOTAL	DT 1 748 562
Déduction d'une provision sur titres cotés		(946.617)
	NET	DT 801 945

A REPORTER	13 972 121
-------------------	-------------------

REPORT**13 972 121****8.2 Comptes à terme (bons de caisse à court et à moyen terme)**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2019 comme suit :

LIBELLES		TOTAL
Comptes à terme		7 866 729
• Placements ATB DTU	3 900 000	
• Placements ATB 500 000 €	1 620 057	
• Placements ATB 200 000 \$	566 672	
• Placement STUSID	1 000 000	
• Placement BH	<u>780 000</u>	
TOTAL		DT. 7 866 729

NOTE 9 – LIQUIDITES ET ASSIMILES**3 477 724**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2019 comme suit :

LIBELLES		TOTAL
Cartes de crédit à encaisser		5 160
STUSID		914
B H		479
A T B		228 463
A T B Euro		2 174 716
ATB Dollar		1 018 865
B I A T		19 256
CAISSES ET FONDS DE CAISSES		29 871
TOTAL		DT 3 477 724

TOTAL DES ACTIFS**17 449 845**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**NOTE 10 – CAPITAL SOCIAL****7 000 000**

Le capital de la société s'établit à la date de clôture de l'exercice 2019 à 7.000.000 DT, divisé en 1.400.000 actions de 5 DT chacune. La structure du capital s'établit comme suit :

	NB ACTIONS	MONTANT en DT	%
EL KADHI EZZEDDINE	889 451	4 447 255,000	63,53%
STE KOTR	69 670	348 350,000	4,98%
STE IMER	42 000	210 000,000	3,00%
EL CADHI JAMIL	37 935	189 675,000	2,71%
S E P C M	37 772	188 860,000	2,70%
EL CADHI KHEIREDDINE	31 468	157 340,000	2,25%
EL KADHI MOHAMED FIRAS	28 222	141 110,000	2,02%
EL KADHI SONIA	28 221	141 105,000	2,02%
EL KADHI CYRINE	28 221	141 105,000	2,02%
DOGRI MAHMOUD	28 000	140 000,000	2,00%
EL CADHI MALIKA	16 084	80 420,000	1,15%
EL CADHI RADHIA	15 734	78 670,000	1,12%
EL CADHI HOUDA	15 734	78 670,000	1,12%
DETLEV ALBRECHT	11 666	58 330,000	0,83%
DIVERS -5000 ACTIONS	119 822	599 110,000	8,56%
TOTAL	1 400 000	7 000 000,000	100%

NOTE 11 – RESERVES**2 921 247**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2019 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Réserve légale	700 000
Réserve facultative	1 957 124
Réserve à régime spécial	264 123
TOTAL	DT. 2 921 247

NOTE 12 – AUTRES CAPITAUX PROPRES**974 795**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2019 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Réserve de réévaluation légale Hôtel 1990	838 127
Réserve de réévaluation légale Centre d'animation 1990	136 668
TOTAL	DT. 974 795

A REPORTER**10 896 042**

REPORT	10 896 042
---------------	-------------------

NOTE 13.1 – RESULTATS REPORTEES	3 387 719
--	------------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2019 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
13.1.1 Résultats reportés antérieurs (Dont 2.428.500 provenant des reports de 2013)	3 745 374
<u>Résultats nets 2018</u>	342 345
13.1.2 Dividendes distribués sur les reports de 2013	-700 000
TOTAL	DT. 3 387 719

NOTE 13.2 – RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéficiaire)	742 126
--	----------------

Le résultat par action se présente comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Résultat net de l'exercice	342 345	742 126
Nombre d'actions ordinaires en circulation	1 400 000	1 400 000
Résultat par action en DT	0,245	0,530

NOTE 14- PASSIFS NON COURANTS	0
--------------------------------------	----------

NOTE 15 – FOURNISSEURS	508 824
-------------------------------	----------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2019 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Fournisseurs d'exploitation Hôtel	76 172
Fournisseurs d'exploitation Supermarché	370 710
Fournisseurs d'immobilisations	61 942
TOTAL	DT. 508 824

A REPORTER	15 534 711
-------------------	-------------------

REPORT	15 534 711
---------------	-------------------

NOTE 16 – AUTRES PASSIFS COURANTS	1 915 134
--	------------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2019 comme suit :

LIBELLES	DETAIL	TOTAL
<u>Loyers perçus d'avance en 2019 pour 2020 Centre commercial</u>		47 555
<u>Loyer perçu d'avance boutique Hôtel</u>		6 000
<u>Avances reçues d'agences hôtel</u>		1 048 067
<u>Personnel, salaires décembre 2019 & congés payés dus</u>		94 130
<u>Etat, Impôts et taxes</u>		62 423
Etat, retenues à la source 12/2019	40 231	
Etat, TFP & FOPROLOS 12/2019	8 107	
Etat, Autres taxes et droits 12/2019	1 441	
Contribution Sociale	<u>12 644</u>	
<u>Compte courant des associés</u>		163 981
Actionnaires, Dividendes à payer	<u>163 981</u>	
<u>Autres créditeurs</u>		492 978
C.N. S. S. 4 ^{ème} Trimestre 2019	143 533	
Charges à payer	35 562	
Compte d'attente à régulariser	21 436	
Autres Créditeurs divers	166 731	
Créditeurs divers affaire Renthôtel	<u>125 716</u>	
TOTAL	DT	1 915 134

NOTE 17 – PASSIFS FINANCIERS	0.000
-------------------------------------	--------------

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	17 449 845
--	-------------------

COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2019**NOTE 18 – PRODUITS D'EXPLOITATION**

LIBELLES	Exercice 2018	Exercice 2019
Revenus du commerce	7 796 543	7 944 092
Revenus des locations du centre commercial et des locaux de Houmt Souk	304 212	280 135
Revenus d'exploitation de l'hôtel	5 050 547	7 399 803
Revenus des concessionnaires hôtel	59 764	63 540
TOTAL	DT. 13 211 066	DT. 15 687 570

NOTE 19 – ACHATS CONSOMMES

LIBELLES	Exercice 2018	Exercice 2019
Achats marchandises supermarché	6 205 242	6 016 103
Variation des stocks	-23 615	103 296
Approvisionnements hôtel	2 048 947	3 079 132
Autres approvisionnements consommés	583 582	727 419
TOTAL	DT. 8 814 156	DT. 9 925 950

NOTE 20 – FRAIS DE PERSONNEL

LIBELLES	Exercice 2018	Exercice 2019
Salaires et primes	1 998 059	2 373 149
Charges sociales	293 807	354 561
TOTAL	DT. 2 291 866	DT. 2 727 710

NOTE 21 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

LIBELLES	Exercice 2018	Exercice 2019
Amortissements des immobilisations incorporelles	12 329	16 237
Amortissements des immobilisations corporelles	1 045 926	836 686
Provisions pour dépréciation des placements	958 654	946 617
TOTAL	DT. 2 016 909	DT. 1 799 540

NOTE 22 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Ce poste regroupe les charges suivantes au 31/12/2019

	Exercice 2018	Exercice 2019
- Délogement des clients	126 364	810 044
- Entretien des équipements et jardins, réparations	210 174	258 505
- Assurances	31 517	32 728
- Honoraires et frais d'arbitrage international	193 544	46 700
- Honoraires des consultants	64 755	27 185
- Dons et subventions	6 399	6 500
- Cotisations, abonnements, Documentations,	8 608	13 288
- Publicité et marketing	16 672	16 494
- Orchestres et attractions	6 400	8 165
- Jetons de présence	28 562	28 562
- Frais d'acheminement des marchandises	3 023	3 683
- Voyages & missions	15 204	9 574
- Frais de déplacement Administration	6 030	12 763
- Frais de PTT	16 085	16 490
- Frais de banque et de titres	25 633	30 666
- Autres services	18 972	55 717
- Impôts et taxes (dont taxe hôtelière)	204 759	269 963
TOTAL	DT. 982 701	DT 1 647 027

NOTE 23– CHARGES FINANCIERES

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2019 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2018	Exercice 2019
Intérêts sur emprunts bancaires	0	0
Commissions de gestion ATD SICAR	6 781	297
TOTAL	DT. 6 781	DT. 297

NOTE 24 – PRODUITS DES PLACEMENTS

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2019 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2018	Exercice 2019
Produits des comptes courants créditeurs	9 903	16 395
Produits des comptes à terme & bons de trésor	431 219	505 317
Revenus des actions	88 019	39 759
Produits ATD-SICAR	36 982	408
TOTAL	DT. 566 123	DT. 561 879

NOTE 25 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2019 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2018	Exercice 2019
Gains sur éléments exceptionnels	7 941	51 095
Plus value sur cession de titres en bourse	85 578	50 096
Ristourne de TFP	15 181	21 784
Gains de change sur opérations de vente de devises	360 531	206 630
Reprises sur provisions sur titres	824 460	958 654
TOTAL	DT. 1 293 691	DT. 1 288 259

NOTE 26 – AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2019 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2018	Exercice 2019
Pertes sur éléments exceptionnels	8 800	5 270
Moins value sur cession de titres en bourse	62 262	0
Contribution de solidarité 1%	18 614	9 955
Redressement fiscal et CNSS	61 094	0
Perte de Change	0	430 948
TOTAL	DT. 150 770	DT. 446 173

NOTE 27 - IMPOT SUR LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 (bénéfice)

		MONTANT
Résultats nets d'impôt après modifications comptables		742 126
<u>Réintégration</u>		1 262 859
- Impôt sur les bénéfices 2019	248 884	
- Provision pour congés payés 2019	54 993	
- Provision dépréciation/actions cotées en bourse 2019	946 617	
- Contribution de solidarité + taxes & pénalités non déductibles	<u>12 365</u>	
<u>Déduction</u>		(1 009 450)
- dividendes perçus	6 671	
- Provision pour congés payés 2018	44 125	
- Reprise Provisions dépréciation/actions cotées en bourse 2018	<u>958 654</u>	
RESULTAT FISCAL 2019		995 535
RESULTAT IMPOSABLE		995 535
IMPOT DU AVANCES D'IMPOT Solde dû		248 883 (490 408) 241 525

NOTE 28 – EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2019 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2018	Exercice 2019
Effets des modifications comptables <ul style="list-style-type: none"> Il s'agit d'un dédommagement dans l'affaire Thalasso gagnée en procès devant la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) se rapportant à l'exercice 2013 soit en Euros 471 517.00 	1 404 602	0
TOTAL	DT. 1 404 602	DT. 0

NOTE 29 – NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

	2018	2019	variation
1- Flux de trésorerie liés à l'exploitation	3 486 424	2 063 084	(1 423 340)
2- Flux de trésorerie d'investissements	(420 039)	(777 785)	(357 745)
3- Flux de trésorerie de financement	(4 766 233)	2 480 097	6 659 015
4- Variation de trésorerie	<u>(1 699 848)</u>	<u>3 178 081</u>	<u>4 877 929</u>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	1 999 491	<u>299 643</u>	<u>(1 699 848)</u>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	<u>299 643</u>	<u>3 477 724</u>	<u>3 178 081</u>

NOTE 30 – NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN**HYPOTHEQUE**

- L'hôtel Al Jazira (biens corporels et incorporels) est hypothéqué au profit des établissements de crédits ATB et BIAT.
- Les crédits ont été entièrement remboursés en 2015.

Evolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des derniers exercices:

LIBELLES	Capital	Réserve légale	Réserve facultative	Réserve à rég.spécial	Réserve pr réinvestis.exo	Réserve réévaluation	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2014 après affectation du résultat	7 000 000	700 000	1 741 247	0	480 000	974 795	3 396 157	0	0	14 292 199
Résultat de l'exercice 2015									-977 369	-977 369
Soldes au 31/12/2015 avant affectation	7 000 000	700 000	1 741 247	0	480 000	974 795	3 396 157	0	-977 369	13 314 831
Affectation des résultats AGO du 04/06/2016							-977 369		977 369	0
Dividendes distribués							0		0	
Soldes au 31/12/2015 après affectation du résultat	7 000 000	700 000	1 741 247	0	480 000	974 795	2 418 789	0	0	13 314 831
Résultat de l'exercice 2016									78 063	78 063
Soldes au 31/12/2016 avant affectation	7 000 000	700 000	1 741 247	0	480 000	974 795	2 418 789	0	78 063	13 392 893
Affectation des résultats AGO du 20/05/2017							78 063		-78 063	0
Dividendes distribués							0		0	
Soldes au 31/12/2016 après affectation du résultat	7 000 000	700 000	1 741 247	0	480 000	974 795	2 496 851	0	0	13 392 893
Résultat de l'exercice 2017									-156 080	-156 080
Soldes au 31/12/2017 avant affectation	7 000 000	700 000	1 741 247	0	480 000	974 795	2 496 851	0	-156 080	13 236 814
Affectation des résultats AGO du 25/05/2018							-156 080		156 080	0
Dividendes distribués							0		0	
Soldes au 31/12/2017 après affectation du résultat	7 000 000	700 000	1 741 247	0	480 000	974 795	2 340 772	0	0	13 236 814
Résultat de l'exercice 2018								1 404 602	342 345	1 746 947
Soldes au 31/12/2018 avant affectation	7 000 000	700 000	1 741 247	0	480 000	974 795	2 340 772	1 404 602	342 345	14 983 761
Affectation des résultats AGO du 25/05/2019							1 746 947	-1 404 602	-342 345	0
Dividendes distribués							-700 000		0	
Soldes au 31/12/2018 après affectation du résultat	7 000 000	700 000	1 741 247	0	480 000	974 795	3 387 719	0	0	14 283 761

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2019

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier ; nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, sur :

- Le contrôle des états financiers de la Société *ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME* tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- Les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi,

Les états financiers ci-joints ont été arrêtés par votre conseil d'administration lors de sa réunion du 16 mars 2020. Ils font apparaître un résultat bénéficiaire après impôt de DT. 742.126 pour un total bilan de DT. 17.449.845.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

CONTROLE DES COMPTES ET OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

Nous avons effectué nos contrôles selon les normes d'audit d'usage; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de la société ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nos contrôles ont comporté, outre un examen général des écritures et des comptes sociaux, différents sondages et vérifications que nous avons jugés nécessaires en la circonstance. Ils ont consisté également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et présentent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière de la société *ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME* arrêtés au 31 décembre 2019 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

VERIFICATIONS ET CONTROLES SPECIFIQUES

1) Nous avons vérifié les informations relatives à la situation financière et aux comptes de la société, telles qu'elles ont été données par votre conseil d'administration dans son rapport et dans les documents qui vous ont été présentés. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

2) En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons vérifié que la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la Société est assurée conformément à la réglementation en vigueur.

3) Notre examen des procédures de contrôle interne de la société relatives au traitement des informations comptables et à l'élaboration des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'affecter notre opinion.

Fait à Tunis, le 22 Avril 2020



Borhane HASNAOUI
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de l'O.E.C.

Borhane HASNAOUI

Le Commissaire aux comptes

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2019

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités : nous reportons ci-dessous sur les conventions visées par les textes sus-indiqués.

- **Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

- **Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

B.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du président directeur général a été fixée par décision du conseil d'administration du 25 mai 2018 à l'occasion de sa nomination dans ses nouvelles fonctions, et ce comme suit :
 - **10.000 DT brut** par mois sur 16 mensualités, et 7 % sur le résultat d'exploitation calculé avant amortissement et augmenté des produits des placements.
- M. Mohamed Firas EL KADHI administrateur est nommé à un poste de directeur par décision du conseil d'administration du 9 Mars 2019. Sa rémunération est fixée mensuellement à **2 000,000 DT net** en sus des primes annuelles prévues par la convention collective.
- Pour les administrateurs et les membres du comité d'audit, votre société a comptabilisé dans l'exercice 2019 au titre des jetons de présence une provision globale de **28 562 DT** qui sera soumise l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mai 2020 pour approbation.

B.2- Les obligations et engagements de la société Al Jazira envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019, se présentent comme suit (en DT) :

Avantages à court terme	P.D.G.		Directeur		C.A. et Comité Audit	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019 (*)	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019 (*)	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019 (*)
a) Rémunérations brutes	160 000	0	39 642	2 708		
b) Intéressement sur RBE	150 000	0				
c) Jetons de présence					28 562	28 562
TOTAUX	310 000	0	39 642	2 708	28 562	28 562

(*) Montant déjà inclus dans la charge de l'exercice

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 22 Avril 2020

Borhane HASNAOUI
 Expert-Comptable
 Commissaire aux Comptes
 Membre de l'O.E.C.

Borhane HASNAOUI

Le Commissaire aux comptes

Etats financiers annuels de SICAV

AL HIFADH SICAV

AL HIFADH SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mahmoud ELLOUMI.

BILAN ARRETE AU 31 décembre 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-19	31-déc.-18
Portefeuille-titres	3.1	3 881 785,047	6 226 122,617
Obligations de sociétés		1 376 524,605	2 652 213,997
Emprunts d'Etat		2 505 260,442	3 573 908,620
Placements monétaires et disponibilités	3.3	2 605 103,017	2 524 745,108
Placements monétaires		1 783 188,818	2 327 873,586
Disponibilités		821 914,199	196 871,522
Créances d'exploitation	3.5	9 069,312	9 424,420
Total Actif		6 495 957,376	8 760 292,145
Passif			
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	1 022 161,075
Opérateurs Créditeurs	3.6	12 181,037	17 889,833
Autres créditeurs divers	3.7	18 236,627	18 046,784
Total Passif		30 417,664	1 058 097,692
Actif net		6 465 539,712	7 702 194,453
Capital	3.8	6 126 842,339	7 341 254,942
Sommes distribuables	3.11	338 697,373	360 939,511
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,725	40,097
Sommes distribuables de l'exercice		338 694,648	360 899,414
Actif net		6 465 539,712	7 702 194,453
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 495 957,376	8 760 292,145

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Revenus du portefeuille titres	3.2	231 824,217	557 234,563
Revenus des obligations		92 273,326	381 902,251
Revenus des emprunts d'Etat		139 550,891	175 332,312
Revenus des placements monétaires	3.4	235 985,644	407 226,247
Revenus des billets de trésorerie		193 165,449	324 524,671
Revenus des certificats de dépôt		15 178,864	34 848,051
Revenus des comptes à vue		27 641,331	47 853,525
Total des revenus des placements		467 809,861	964 460,810
Intérêts des mises en pension	3.12	(6 557,983)	(20 153,640)
Charges de gestion des placements	3.9	(51 159,912)	(118 474,595)
Revenus nets des placements		410 091,966	825 832,575
Autres produits		-	-
Autres charges	3.10	(26 655,787)	(36 162,797)
Résultat d'exploitation		383 436,179	789 669,778
Régularisation du résultat d'exploitation		(44 741,531)	(428 770,364)
Sommes distribuables de l'exercice		338 694,648	360 899,414
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		44 741,531	428 770,364
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 133,810)	(25 661,830)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(13 223,460)	3 928,481
Frais de négociation de titres		(1 054,150)	(8 631,023)
Résultat net de l'exercice		368 024,759	759 305,406

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	368 024,759	759 305,406
Résultat d'exploitation	383 436,179	789 669,778
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 133,810)	(25 661,830)
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	(13 223,460)	3 928,481
Frais de négociation de titres	(1 054,150)	(8 631,023)
Distributions de dividendes	(360 936,891)	(990 907,468)
Transaction sur capital	(1 243 742,609)	(17 358 976,067)
Souscription	14 935 477,569	56 926 259,306
Capital	14 827 800,000	56 274 200,000
Régularisation des sommes non distribuables	(187 648,507)	(584 451,802)
Régularisation des sommes distribuables	295 326,076	1 236 511,108
Rachat	16 179 220,178	74 285 235,373
Capital	16 043 000,000	73 384 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	(203 847,324)	(764 387,538)
Régularisation des sommes distribuables	340 067,502	1 665 322,911
Variation de l'actif net	(1 236 654,741)	(17 590 578,129)
Actif net		
En début de l'exercice	7 702 194,453	25 292 772,582
En fin de l'exercice	6 465 539,712	7 702 194,453
Nombre d'actions		
En début de l'exercice	74 282	245 383
En fin de l'exercice	62 130	74 282
Valeur liquidative	104,065	103,688
Taux de rendement	5,049%	4,513%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADHSICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2019, au coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ».

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.2.3 Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2019	% actif
<i>Obligations de sociétés admises à la cote</i>				
		1 346 253,620	1 376 524,605	21,190%
AMEN BANK SUB 2011	2 047	40 928,120	41 464,566	0,638%
AMEN BANK SUB 2014 A	1 600	32 000,000	33 587,200	0,517%
ATL 2019-1	1 000	100 000,000	100 659,200	1,550%
BH 2009-B	4 000	153 600,000	153 619,200	2,365%
BTE 2010-B	6 000	330 000,000	334 473,600	5,149%
BTE2010-B	2 000	20 000,000	20 241,600	0,312%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	200 000,000	209 332,000	3,222%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	240 000,000	247 502,400	3,810%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2 801	139 725,500	142 738,439	2,197%
UIB SUB 2015	1 500	90 000,000	92 906,400	1,430%
<i>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</i>				
		2 627 277,000	2 505 260,442	38,566%
Obligations de l'Etat				
		4 704,500	4 889,816	0,075%
EMPRUNT ETAT 2014 C/ 6.35%	46	2 737,500	2 846,512	0,044%
EMPRUNT ETAT 2014 B/ 6.15%	50	1 967,000	2 043,304	0,031%
Bons du trésor assimilables				
		2 622 572,500	2 500 370,626	38,491%
BTA 6.9% 9 MAI 2022 (15 ans)	2 364	2 622 572,500	2 500 370,626	38,491%
TOTAL		3 973 530,620	3 881 785,047	59,757%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Emprunts sociétés	110 088,000
Emprunts Etat	2 038,150
BTA	0,000
Titres OPCVM	727 110,500
TOTAL	839 236,650

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Sorties (Cessions et/ou remboursements)	Coût d'acquisition	Montant cessions & remboursements	Plus ou moins-values réalisées
Emprunts sociétés	1 360 974,610	1 360 981,800	7,190
Emprunts Etat	2 211,050	2 244,400	33,350
BTA	1 031 416,000	1 009 700,000	-21 716,000
Titres OPCVM	727 110,500	735 562,500	8 452,000
TOTAL	3 121 712,160	3 108 488,700	-13 223,460

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 231 824,217 TND pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	231 824,217	557 234,563
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	92 273,326	381 902,251
- Intérêts	92 273,326	381 902,251
- Primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	139 550,891	175 332,312
- Intérêts	139 550,891	175 332,312
- Primes de remboursement	0,000	0,000
TOTAL	231 824,217	557 234,563

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 2 605 103,017 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<u>Placements monétaires</u>		1 765 597,559	1 783 188,818	27,451%
Emetteur AMS				
<u>Billets de trésorerie</u>	1	247 152,245	249 495,719	3,841%
AMS 40J 29/11/2019 (13,00%)	1	247 152,245	249 495,719	3,841%
Emetteur Electrostar				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	386 709,265	398 563,555	6,136%
ELECTROSTAR 120J 12/09/2019 (13.00%)	1	290 031,949	299 222,527	4,606%
ELECTROSTAR 120J 26/09/2019 (13.00%)	1	96 677,316	99 341,028	1,529%
Emetteur STEQ				
<u>Billets de trésorerie</u>	1	584 891,041	587 342,799	9,042%
STEQ 90J 17/12/2019 (13.00%)	1	584 891,041	587 342,799	9,042%
Emetteur GIF				
<u>Billets de trésorerie</u>	1	546 845,008	547 786,745	8,433%
GIF 20J 26/12/2019 (13.00%)	1	546 845,008	547 786,745	8,433%
<u>Disponibilités</u>		821 914,199	821 914,199	12,653%
Dépôts à vue		821 914,199	821 914,199	12,653%
Sommes à l'encaissement		-	-	0,000%
Sommes à régler		-	-	0,000%
TOTAL		2 587 511,758	2 605 103,017	40,103%

3.4 Les revenus de placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 235 985,644 et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Intérêts des billets de trésorerie	193 165,449	324 524,671
Intérêts des certificats de dépôt	15 178,864	34 848,051
Intérêts des comptes courants	27 641,331	47 853,525
TOTAL	235 985,644	407 226,247

3.5 Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 9 069,312 TND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	69,312	5 424,420
Agios créditeurs à recevoir	9 000,000	4 000,000
TOTAL	9 069,312	9 424,420

3.6 Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 12 181,037 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Rémunération Distributeurs	4 350,370	6 389,228
Rémunération Gestionnaire	5 220,439	7 667,067
Rémunération Dépositaire	2 610,228	3 833,538
TOTAL	12 181,037	17 889,833

3.7 Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 18 236,627 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Redevance CMF	561,047	746,752
Provision jeton de présence	10 841,396	9 000,170
Honoraires commissaire aux comptes	6 757,690	8 208,282
TCL	76,494	91,580
TOTAL	18 236,627	18 46,784

3.8 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01/01/2019</u>	
Montant (en nominal)	7 428 200,000
Nombre de titres	74 282
Nombre d'actionnaires	326
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	14827 800.000
Nombre de titres émis	148278
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	16043000.000
Nombre de titres rachetés	160 430
<u>Capital au 31/12/2019</u>	
Montant (en nominal)	6213000,000
Sommes non distribuables	-86157,661
Montant du capital au 31/12/2019	6126842,339
<u>Nombre de titres</u>	62130
Nombre d'actionnaires	258

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2019 :

Désignation	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	0,000	0,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-1 133,810	-25 661,830
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	8 452,000	1 348,500
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-21 675,460	2 579,981
Frais de négociation de titres	-1 054,150	-8 631,023
RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	-15 411,420	-30 364,372
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-86 945,058	-236 516,422
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-187 648,507	-584 451,802
Régularisations sommes non distribuables rachats	203 847,324	764 387,538
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	-86 157,661	-86 945,058

3.9 Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 51 159,912 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	18 271,394	42 312,361
Rémunération gestionnaire (TSI)	21 925,674	50 774,816
Rémunération dépositaire (TSB)	10 962,844	25 387,418
TOTAL	51 159,912	118 474,595

3.10 Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 26 655,787 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Rémunération commissaire aux comptes	7 372,704	8 312,159
Redevance CMF	7 308,377	16 924,584
Jetons de présence	10 841,226	9 000,170
Contribution sociale de solidarité	200,000	0,000
Autres impôts	933,480	1 925,884
TOTAL	26 655,787	36 162,797

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2019 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	2,620	3,282	-3,177	2,725
Exercice n	383 436,179	295 322,794	-340 064,325	338 694,648
Sommes Distribuables				3387,373

3.12 Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

• Intérêts des mises en pensions

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.12.2019 à 6 557,983 TND, contre un solde de 20 153.640 TND pour la même période de l'exercice 2018 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Décembre 2019, AI HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Données par actions :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	7,530	12,984	6,341	6,101	4,917
Intérêts des mises en pension	-0,106	-0,271	-0,005	-	-
Charges de gestion des placements	- 0,823	- 1,595	- 0,850	-0,826	- 0,682
REVENUS NET DES PLACEMENTS	6,601	11,118	5,486	5,275	4,235
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	- 0,429	- 0,487	- 0,733	- 0,197	-0,160
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	6,172	10,631	4,753	5,078	4,075
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,720	- 5,772	- 0,714	- 0,684	0,241
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	5,451	4,859	4,038	4,394	4,316

Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	0,720	5,772	0,714	0,684	- 0,241
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	- 0,018	- 0,345	0,078	- 0,101	0,084
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	- 0,213	0,053	- 0,085	- 0,140	- 0,245
Frais de négociation de titres	- 0,017	- 0,116	- 0,001	- 0,004	- 0,006
Plus ou moins-values sur titres et frais négociation	- 0,248	- 0,409	- 0,008	- 0,246	- 0,167
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	5,923	10,222	4,745	4,832	3,908
Droits d'Entrée et de sortie	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	- 0,248	- 0,409	- 0,008	- 0,246	- 0,167
Régularisation du résultat non distribuable	0,032	0,202	- 0,001	0,067	- 0,026
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	- 0,216	- 0,207	- 0,009	- 0,179	- 0,193
Distribution de dividendes	4,859	4,038	4,394	4,316	4,214
Valeur Liquidative	104,065	103,688	103,074	103,439	103,540

4. 3- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	0,722%	0,718%	0,697%	0,771%	0,726%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,376%	0,219%	0,601%	0,184%	0,170%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	5,413%	4,787%	3,898%	4,742%	4,342%

4.4- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

4.5- Institution d'une contribution sociale de solidarité

L'article 53 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018, a institué une contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociale due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société " AL HIFADH SICAV " se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 53 précité et elle est tenue de payer au trésor public un montant de 200 dinars à la fin de cet exercice. Toutefois, la charge relative à cette contribution n'a pas été prise en compte au cours de l'exercice 2019.

4.6- Evènements postérieurs à la date de clôture

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19, a entraîné une grande incertitude économique et une forte volatilité du marché financier à l'échelle mondiale.

Face à cette pandémie, le gestionnaire de la société « AlHifadh SICAV » a activé son plan de continuité d'activité (PCA) pour assurer à la clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services offerts.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 3 avril 2020. Ils ne tiennent pas compte des incidences financières inhérentes aux effets de la pandémie COVID-19 et ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à la date de tenue du Conseil d'Administration.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers-Exercice clos le 31 Décembre 2019

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 6 495 957,376TND, un actif net de 6 465 539,712 TND et un bénéfice net annuel de 368 024,759 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Par ailleurs, nous attirons l'attention sur la note 4.6 « Evènements postérieurs à la date de clôture », qui décrit des événements postérieurs liés à la pandémie COVID-19.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 15 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers-Exercice clos le 31 Décembre 2019

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous n'avons pas été informés par votre Conseil d'Administration d'opérations conclues par votre société avec ses administrateurs pouvant rentrer dans le cadre dudit article.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 15 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

MAC CROISSANCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 2.459.471, un actif net de D : 2.446.843 et un déficit de D : 128.937.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les emplois en actions de sociétés cotées représentent à la clôture de l'exercice 47,15% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
- Les emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émission par appel public à l'épargne et les bons de trésor assimilables représentent à la clôture de l'exercice 23,16% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 25% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « MAC CROISSANCE FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 27 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>1 849 981</u>	<u>2 481 093</u>
Actions et droits rattachés		1 159 665	1 502 790
Obligations et valeurs assimilées		569 584	813 386
Titres OPCVM		120 732	164 917
Placements monétaires et disponibilités		<u>608 990</u>	<u>578 323</u>
Placements Monétaires	5	240 243	300 606
Disponibilités		368 747	277 717
Créances d'exploitation		<u>500</u>	<u>3 677</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>2 459 471</u></u>	<u><u>3 063 093</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	8 167	10 132
Autres créditeurs divers	7	4 461	5 634
TOTAL PASSIF		<u><u>12 628</u></u>	<u><u>15 766</u></u>
ACTIF NET			
Capital	8	2 395 080	2 972 777
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		12	13
Sommes distribuables de l'exercice		51 751	74 537
ACTIF NET		<u><u>2 446 843</u></u>	<u><u>3 047 327</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>2 459 471</u></u>	<u><u>3 063 093</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	9	<u>96 462</u>	<u>114 365</u>
Dividendes		58 013	82 791
Revenus des obligations et valeurs assimilées		38 449	31 574
Revenus des placements monétaires	10	<u>1 909</u>	<u>11 341</u>
Revenus des prises en pension	11	<u>1 236</u>	<u>61</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>99 607</u>	<u>125 767</u>
Charges de gestion des placements	12	(35 691)	(41 664)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>63 916</u>	<u>84 103</u>
Autres charges	13	(7 146)	(8 949)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>56 770</u>	<u>75 154</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 019)	(617)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>51 751</u>	<u>74 537</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 019	617
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(17 051)	(129 311)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(155 594)	156 468
Frais de négociation de titres		(13 062)	(18 863)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>(128 937)</u>	<u>83 448</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2019	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(128 937)	83 448
Résultat d'exploitation	56 770	75 154
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(17 051)	(129 311)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(155 594)	156 468
Frais de négociation de titres	(13 062)	(18 863)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(71 598)	(21 427)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(399 949)	(311 834)
Souscriptions		
- Capital	127 744	1 868 738
- Régularisation des sommes non distribuables	(9 527)	(3 875)
- Régularisation des sommes distribuables	2 475	44 581
Rachats		
- Capital	(535 713)	(2 174 628)
- Régularisation des sommes non distribuables	25 506	362
- Régularisation des sommes distribuables	(10 434)	(47 012)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(600 484)	(249 813)
ACTIF NET		
En début d'exercice	3 047 327	3 297 140
En fin d'exercice	2 446 843	3 047 327
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	14 661	16 172
En fin d'exercice	12 649	14 661
VALEUR LIQUIDATIVE	193,442	207,853
TAUX DE RENDEMENT	(4,49%)	2,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 1.849.981 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Actions & droits rattachés		1 250 640	1 159 665	47,39%
ASSAD	22 500	170 987	160 763	6,57%
BNA	5 900	69 720	69 956	2,86%
DELICE HOLDING	1 806	18 681	18 815	0,77%
EURO CYCLES	5 000	81 837	93 850	3,84%
I.C.F	800	140 973	96 469	3,94%
S.A.H	15 000	177 147	177 720	7,26%
BH ASSURANCE	3 932	129 034	130 936	5,35%
SOTIPAPIER	15 000	102 816	104 520	4,27%
SOTUVER	8 500	83 101	71 630	2,93%
TLF	1 393	20 667	11 701	0,48%
UIB	5 200	140 372	118 508	4,84%
UNIMED	11 000	115 305	104 797	4,28%
Titres OPCVM		123 193	120 732	4,93%
FCP AMEN SELECTION	886	89 932	80 393	3,29%
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	291	33 261	40 339	1,65%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		546 098	569 584	23,28%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		546 098	569 584	23,28%
BTA 6,9% 05/2022 (15 ANS)	80	83 480	83 736	3,42%
BTA 5,5% 02/2020 (7 ANS)	468	462 618	485 848	19,86%
TOTAL		1 919 931	1 849 981	75,61%
Pourcentage par rapport au total des actif				75,22%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre</u> <u>2018</u>	2 527 308	27 771	(73 986)	2 481 093	
* <u>Acquisitions de</u> <u>l'exercice</u>					
Actions cotées	1 824 551			1 824 551	
Titres OPCVM	1 762 734			1 762 734	
* <u>Remboursements et</u> <u>cessions de l'exercice</u>					
Cession actions cotées	(2 150 895)			(2 150 895)	(173 485)
Cession titres OPCVM	(1 803 767)			(1 803 767)	17 891
Cession des obligations de sociétés	(210 000)			(210 000)	
Annuités Obligations de sociétés	(30 000)			(30 000)	
* <u>Variation des plus (ou moins) values</u> <u>latentes</u>					
Actions cotées			(16 783)	(16 783)	
Bon du trésor et assimilables			2 883	2 883	
Titres OPCVM			(3 151)	(3 151)	
* <u>Variation des intérêts courus</u>		(6 684)		(6 684)	
<u>Soldes au 31 décembre</u> <u>2019</u>	1 919 931	21 087	(91 037)	1 849 981	(155 594)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 240.243, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Pensions Livrées	240 191	240 243	9,82%
Créances sur opérations de pensions livrées (Du 31/12/2019 au 06/01/2020, Attijari Bank au taux de 7,8%)	240 191	240 243	9,82%
TOTAL	240 191	240 243	9,82%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			9,77%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 8.167, contre un solde de D : 10.132 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	7 412	9 199
Rémunération du dépositaire	755	933
Total	<u>8 167</u>	<u>10 132</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 4.461, contre un solde de D : 5.634 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance CMF	206	260
Rémunération du CAC	4 034	5 125
Retenue à la source	120	-
Autres	101	249
Total	<u>4 461</u>	<u>5 634</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	2 972 777
Nombre de parts	14 661
Nombre de copropriétaires	26

Souscriptions réalisées

Montant	127 744
Nombre de parts émises	630
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(535 713)
Nombre de parts rachetées	(2 642)
Nombre de copropriétaires sortants	(4)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(17 051)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(155 594)
Régularisation des sommes non distribuables	15 979
Frais de négociation de titres	(13 062)

Capital au 31-12-2019

Montant	2 395 080
Nombre de parts	12 649
Nombre de copropriétaires	23

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 96.462, contre un solde de D : 114.365 au 31 décembre 2018, et se détaillent comme suit :

	2019	2018
<u>Dividendes</u>	58 013	82 791
des actions admises à la cote	55 216	57 179
des titres OPCVM	2 797	25 612
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	38 449	31 574
intérêts des obligations de sociétés	13 427	16 044
intérêts des BTA	25 022	15 530
TOTAL	96 462	114 365

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 1.909, contre D : 11.341 au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	2019	2018
Intérêts des certificats de dépôts	-	2 281
Intérêts des dépôts à vue	1 909	9 060
TOTAL	1 909	11 341

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 1.236, contre D : 61 au 31/12/2018 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 35.691, contre un solde de D : 41.664 au 31 décembre 2018, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	32 446	37 876
Rémunération du dépositaire	3 245	3 788
Total	<u>35 691</u>	<u>41 664</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 7.146, contre un solde de D : 8.949 au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du CAC	3 923	5 081
Redevance du CMF	2 727	3 183
Services bancaires et assimilés	360	231
Autres	136	454
Total	<u>7 146</u>	<u>8 949</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	7,875	8,578	4,850	5,207	6,738
Charges de gestion des placements	(2,822)	(2,842)	(2,713)	(2,981)	(2,376)
Revenus net des placements	5,053	5,737	2,137	2,226	4,363
Autres charges	(0,565)	(0,610)	(0,652)	(0,621)	(0,501)
Résultat d'exploitation (1)	4,488	5,126	1,485	1,606	3,861
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,397)	(0,042)	(0,047)	0,431	(0,096)
Sommes distribuables de l'exercice	4,091	5,084	1,438	2,037	3,765
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1,348)	(8,820)	0,105	(2,931)	2,669
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(12,301)	10,672	8,482	21,165	5,230
Frais de négociation de titres	(1,033)	(1,287)	(1,475)	(2,510)	(1,841)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(14,682)	0,566	7,113	15,724	6,059
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	10,193	5,692	8,597	17,330	9,920
Droits de sortie	-	-	-	0,518	0,026
Résultat non distribuable de l'exercice	(14,682)	0,566	7,113	16,242	6,085
Régularisation du résultat non distribuable	1,263	(0,240)	(0,154)	(0,778)	0,817
Sommes non distribuables de l'exercice	(13,418)	0,326	6,959	15,465	6,901
Distribution de dividendes	5,084	1,437	2,037	3,766	3,885
Valeur liquidative	193,442	207,853	203,880	197,520	183,785
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,41%	1,38%	1,35%	1,56%	1,32%
Autres charges / actif net moyen	0,28%	0,30%	0,32%	0,33%	0,28%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,04%	2,47%	0,72%	1,07%	2,09%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.
- Une commission de surperformance si MAC CROISSANCE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+4%. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

MAC EPARGNANT FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 8.310.173, un actif net de D : 8.267.894 et un bénéfice de D : 183.387.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les emplois en actions cotées représentent à la clôture de l'exercice 19,19% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 15% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Par ailleurs, les emplois en bons de trésor assimilables, emprunts obligataires garantis par l'état ou émis par appel public à l'épargne, titres de créances émis par l'état ou négociables sur les marchés relevant de la banque centrale ne représentent que 58,75% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 60% fixé par l'article 2 sus indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « MAC EPARGNANT FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 27 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	6 383 006	15 252 951
Actions et droits rattachés		1 594 589	4 181 984
Obligations et valeurs assimilées		4 382 599	10 392 875
Titres OPCVM		405 818	678 092
Placements monétaires et disponibilités		1 926 574	1 113 595
Placements monétaires	5	499 221	1 101 179
Disponibilités		1 427 353	12 416
Créances d'exploitation		593	6 906
TOTAL ACTIF		8 310 173	16 373 452
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	33 235	54 418
Autres créditeurs divers	7	9 044	13 949
TOTAL PASSIF		42 279	68 367
ACTIF NET			
Capital	8	8 044 017	15 667 133
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		26	25
Sommes distribuables de l'exercice		223 851	637 927
ACTIF NET		8 267 894	16 305 085
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 310 173	16 373 452

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	9	412 498	1 002 039
Dividendes		107 934	566 646
Revenus des obligations et valeurs assimilées		304 564	435 393
Revenus des placements monétaires	10	878	57 448
Revenus des prises en pension	11	9 198	40 020
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		422 574	1 099 507
Charges de gestion des placements	12	(121 899)	(209 248)
REVENU NET DES PLACEMENTS		300 675	890 259
Autres charges	13	(18 899)	(34 865)
RESULTAT D'EXPLOITATION		281 776	855 394
Régularisation du résultat d'exploitation		(57 925)	(217 467)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		223 851	637 927
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		57 925	217 467
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		215 487	(502 404)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(284 729)	762 101
Frais de négociation de titres		(29 147)	(55 429)
RESULTAT DE L'EXERCICE		183 387	1 059 662

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2019	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	183 387	1 059 662
Résultat d'exploitation	281 776	855 394
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	215 487	(502 404)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(284 729)	762 101
Frais de négociation de titres	(29 147)	(55 429)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(385 803)	(471 371)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(7 834 775)	(2 326 477)
Souscriptions		
- Capital	6 011 647	11 979 570
- Régularisation des sommes non distribuables	(23 129)	209 060
- Régularisation des sommes distribuables	215 228	314 490
Rachats		
- Capital	(13 617 301)	(14 107 684)
- Régularisation des sommes non distribuables	104 056	(249 016)
- Régularisation des sommes distribuables	(525 276)	(472 897)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(8 037 191)	(1 738 186)
ACTIF NET		
En début d'exercice	16 305 085	18 043 271
En fin d'exercice	8 267 894	16 305 085
NOMBRE de PARTS		
En début d'exercice	99 408	113 054
En fin d'exercice	51 150	99 408
VALEUR LIQUIDATIVE	161,640	164,022
TAUX DE RENDEMENT	2,46%	5,06%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3 Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 6.383.006 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Actions & droits rattachés		1 625 300	1 594 589	19,29%
ASSAD	17 500	149 244	125 038	1,51%
ATTIJARI BANK	3 250	101 103	107 244	1,30%
BIAT	1 500	166 357	172 185	2,08%
BT	16 000	118 840	123 840	1,50%
EURO CYCLES	5 500	130 886	103 235	1,25%
S.A.H	40 000	453 105	473 919	5,73%
SFBT	8 240	154 196	157 046	1,90%
SOTIPAPIER	15 000	95 997	104 520	1,26%
UIB	6 500	170 209	148 135	1,79%
UNIMED	8 337	85 363	79 427	0,96%
Titres OPCVM		400 203	405 818	4,91%
FCP AMEN SELECTION	985	99 980	89 376	1,08%
MAC EQUILIBRE FCP	1 760	300 223	316 442	3,83%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		4 223 600	4 382 599	53,01%
Bons du Trésor Assimilables		4 223 600	4 382 599	53,01%
BTA 10/2020	300	295 200	301 252	3,64%
BTA 08/2022	1 000	987 000	1 011 142	12,23%
BTA 08/2022	1 000	987 000	1 011 142	12,23%
BTA 02/2022	2 000	1 954 400	2 059 063	24,90%
TOTAL		6 249 103	6 383 006	77,20%
Pourcentage par rapport au total actifs				76,81%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	15 183 654	273 321	(204 024)	15 252 951	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions côtées	3 269 996			3 269 996	
Titres OPCVM	7 844 550			7 844 550	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Cession actions côtées	(6 078 441)			(6 078 441)	(291 777)
Annuités et cessions des obligations de sociétés	(1 520 000)			(1 520 000)	(16 473)
Remboursement et Cessions des bons du trésor assimilables	(4 356 339)			(4 356 339)	(4)
Cession Titres OPCVM	(8 094 317)			(8 094 317)	23 525
* Variation des plus (ou moins) values latentes					
Actions côtées			221 054	221 054	
Titres OPCVM			(22 506)	(22 506)	
Bons du trésor assimilables			16 939	16 939	
* Variation des intérêts courus					
		(150 881)		(150 881)	
Soldes au 31 décembre 2019	6 249 103	122 440	11 463	6 383 006	(284 729)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 499.221, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Certificats de dépôt	499 135	499 221	6,04%
Certificat de dépôt Amen Bank au 10/01/2020 (au taux de 7,8%) pour 10 jours	499 135	499 221	6,04%
TOTAL	499 135	499 221	6,04%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			6,01%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à D : 33.235, contre D : 54.418 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	19 849	48 300
Rémunération variable du gestionnaire (*)	10 826	-
Rémunération du dépositaire	2 560	6 118
Total	<u>33 235</u>	<u>54 418</u>

(*) Ce montant relatif à la rémunération variable du gestionnaire afférente à l'exercice 2015, était présenté en déduction des créances d'exploitation.

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 9.044, contre D : 13.949 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	720	1 699
Retenue à la source	754	1 319
Rémunération du CAC	7 570	10 931
Total	<u>9 044</u>	<u>13 949</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2018

Montant	15 667 133
Nombre de parts	99 408
Nombre de copropriétaires	197

Souscriptions réalisées

Montant	6 011 647
Nombre de parts émises	38 144
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(13 617 301)
Nombre de parts rachetées	(86 402)
Nombre de copropriétaires sortants	(89)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	215 487
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(284 729)
Régularisation des sommes non distribuables	80 927
Frais de négociation de titres	(29 147)

Capital au 31 décembre 2019

Montant	8 044 017
Nombre de parts	51 150
Nombre de copropriétaires	110

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 412.498, contre D : 1.002.039 au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	2019	2018
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	76 148	163 360
des titres OPCVM	31 786	403 286
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	20 784	103 106
intérêts des BTA	283 780	332 287
TOTAL	412 498	1 002 039

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 878, contre D : 57.448 au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	2019	2018
Intérêts des certificats de dépôts	86	11 374
Intérêts des dépôts à vue	792	46 074
TOTAL	878	57 448

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 9.198, contre D : 40.020 au 31/12/2018 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 121.899, contre un solde de D : 209.248 au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	107 297	182 594
Rémunération du dépositaire	14 602	26 654
Total	<u>121 899</u>	<u>209 248</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 18.899, contre un solde de D : 34.865 au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du CAC	6 762	12 215
Redevance du CMF	11 271	21 412
Services bancaires et assimilés	669	661
Autres	197	577
Total	<u>18 899</u>	<u>34 865</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	8,261	11,061	5,423	6,246	6,575
Charges de gestion des placements	(2,383)	(2,105)	(1,357)	(1,450)	(1,258)
Revenus net des placements	5,878	8,956	4,066	4,797	5,316
Autres charges	(0,369)	(0,351)	(0,267)	(0,222)	(0,274)
Résultat d'exploitation (1)	5,509	8,605	3,800	4,575	5,042
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,132)	(2,188)	(0,153)	0,592	0,442
Sommes distribuables de l'exercice	4,376	6,417	3,647	5,167	5,485
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	4,213	(5,054)	0,888	1,268	(0,697)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(5,567)	7,666	4,311	3,857	6,644
Frais de négociation de titres	(0,570)	(0,558)	(0,338)	(0,536)	(1,008)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(1,924)	2,055	4,862	4,589	4,939
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,585	10,660	8,662	9,164	9,981
Résultat non distribuable de l'exercice	(1,924)	2,055	4,862	4,589	4,939
Régularisation du résultat non distribuable	1,582	(0,402)	(0,086)	1,657	0,911
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,341)	1,653	4,775	6,246	5,850
Distribution de dividendes	6,417	3,647	5,167	5,485	5,215
Valeur liquidative	161,640	164,022	159,599	156,344	150,416
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,46%	1,30%	0,86%	0,95%	0,85%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,22%	0,17%	0,14%	0,19%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,69%	3,97%	2,31%	3,37%	3,72%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net . Cette rémunération a été portée à 0,8% l'an conformément à la décision du conseil d'administration du 30 avril 2018 et ce à partir du 1 Juin 2018.
- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+2%. Cette commission de performance qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

Rémunération du dépositaire :

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes. A compter du 25 mai 2017, le dépositaire perçoit une commission de Clearing de 1.000 dinars hors taxes par an.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP. La commission de distribution revenant à QNB Tunisia est supportée par le gestionnaire. QNB TUNISIA assure la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP depuis le 25 mai 2017.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Mohamed LOUZIR et Mr Noureddine HAJJI.

BILAN CONSOLIDE Attijari bank ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019 (UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
Actifs			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	1 645 727	1 311 540
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	260 355	329 247
Créances sur la clientèle	3	6 254 782	6 008 008
Portefeuille titres commercial	4	505 866	413 798
Portefeuille d'investissement	5	809 619	694 454
Titres mis en équivalence	6	83	1 817
Valeurs immobilisées	7	134 596	141 665
Goodwill		700	966
Autres actifs	8	394 740	370 935
Total Actifs		10 006 468	9 272 430
Passifs			
Banque Centrale et CCP	9	990 312	741 773
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	29 095	25 436
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	7 062 769	6 684 344
Emprunts et ressources spéciales	12	484 786	565 017
Autres passifs	13	653 967	558 207
Impôt différé Passif	14	711	711
Total Passifs		9 221 640	8 575 488
Total Intérêts Minoritaires		38 413	37 047
Capitaux propres			
Capital		203 710	203 710
Réserves		294 142	237 367
Autres capitaux propres		3 646	3 646
Résultats reportés		68 033	63 232
Résultat de l'exercice		176 884	151 940
Total Capitaux propres	15	746 415	659 895
Total Passifs, Intérêts minoritaires et Capitaux propres		10 006 468	9 272 430

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
Attijari bank
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
Passifs éventuels	16		
Cautions, avals et autres garanties données		505 862	406 918
Crédits documentaires		418 740	367 206
Actifs donnés en garantie		488 000	212 000
Total Passifs éventuels		1 412 602	986 124
Engagements donnés	17		
Engagements de financements donnés		354 303	291 062
Engagements sur titres		38	38
Total Engagements donnés		354 341	291 100
Engagements reçus	18		
Engagements de financement reçus		636 499	758 726
Garanties reçues		2 819 717	2 246 494
Total Engagements reçus		3 456 216	3 005 220

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Attijari bank
PERIODE DU 01 JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2019	2018 (*)
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	19	633 059	530 110
Commissions (en produits)	20	121 326	114 353
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	81 194	102 602
Revenus du portefeuille d'investissement *	22	53 947	37 599
Total Produits d'exploitation bancaire		889 526	784 664
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts courus et charges assimilées *	23	(357 633)	(307 633)
Commissions encourues *		(9 950)	(8 028)
Total Charges d'exploitation bancaire		(367 583)	(315 661)
Produits des autres activités	24	85 033	86 264
Charges des autres activités	25	(68 187)	(69 962)
Produit net bancaire		538 789	485 305
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(25 722)	(33 387)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(425)	(402)
Autres produits d'exploitation	26	16 294	12 127
Frais de personnel	27	(155 563)	(145 055)
Charges générales d'exploitation	28	(74 294)	(67 109)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(13 099)	(13 110)
Résultat d'exploitation		285 980	238 369
Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		38	(101)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(17 597)	(17 407)
Impôt sur les bénéfices		(82 249)	(57 379)
Résultat des activités ordinaires		186 172	163 482
Part de résultat revenant aux minoritaires		(4 652)	(4 891)
Résultat net consolidé de la période du Groupe		181 520	158 591
Solde en gain/ perte provenant des autres éléments extraordinaires	29	(4 636)	(6 651)
Résultat après modifications comptables du Groupe		176 884	151 940

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. note aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués note 2.13).

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Attijari bank
PERIODE DU 01 JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2019	2018
Flux d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		807 623	745 794
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(366 231)	(274 603)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		5 005	(27 245)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(244 308)	(301 022)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		378 908	661 062
Titres de placement		(61 780)	(231 603)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(173 302)	(169 966)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		3 518	36 393
Impôt sur les bénéfices		(86 899)	(64 013)
Total Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		262 534	(838 003)
Flux d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		47 333	29 633
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(107 681)	(139 066)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(5 594)	(4 544)
Total Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		(65 942)	(104 889)
Flux de financement			
Emission d'emprunts		0	0
Remboursement d'emprunts		(84 395)	(66 117)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(2 317)	75 345
Dividendes et autres distributions		(90 366)	(46 981)
Total Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		(177 078)	(37 753)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		19 514	(695 361)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		816 873	121 512
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	30	836 387	816 873

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2019

A- NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 - Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- la norme comptable générale (NCT 1);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank comprend :

- la société mère : Attijari Bank;
- les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NC 35 à NC37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes des sociétés.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la banque détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

1.2.3.1.1. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.1.2. Écart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

(a) Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

(b) Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou d'une mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

2- Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1. Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée. Toutefois, la partie non encore débloquée figure parmi les engagements hors bilan.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

2.2. Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actif dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Taux de provision

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

Classe de risque	Taux de provision
Actifs incertains (Classe 2)	20%
Actifs préoccupants (Classe 3)	50%
Actifs compromis (Classe 4 et contentieux)	100%

Les provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2019 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).

- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2019 avec celui de 2018. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision qui correspondent aux taux les plus élevés entre les taux minimums prévus par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité et les taux de provision historiques de la banque :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	60

Les reprises des provisions complémentaires comptabilisées en 2019 à ce titre s'élèvent à 7 654 KDT amenant le total des provisions collectives à 24 928 KDT.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4.

N : année d'arrêt des comptes.

M : année de la dernière migration vers la classe 4.

L'application de cette circulaire fait dégager un stock de provision de 63 112 KDT au 31/12/2018 et une dotation additionnelle nette de 6 677 KDT au titre de l'exercice 2019.

2.3. Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par le groupe sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêt, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre

les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement : A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les moins-values latentes ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.4. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14.30%

Le siège social de la société mère (Attijari Bank) est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvre	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

2.5. Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux.

Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « Autres actifs » ou « Autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

2.6. Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés.

2.7. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

2.8. Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers fait l'objet de régularisation.

2.9. Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse sont servis à la clientèle à la souscription et font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes épargne sont positionnés trimestriellement à la clôture de l'exercice.

2.10. Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2019 sont déduits du résultat.

2.11. Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2019 sont rajoutées au résultat.

2.12. Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au titre de l'année 2019, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2018 que celles relatives à l'année 2019.

2.13. Changement de présentation des états financiers consolidés

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2018 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité de la façon suivante :

Retraitements de l'état de résultat consolidé

Rubrique	31/12/2018 Publié	Retraitements	31/12/2018 Retraité
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	530 110		530 110
Commissions (en produits)	114 353		114 353
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	102 602		102 602
Revenus du portefeuille d'investissement (*)	37 381	218	37 599
Total Produits d'exploitation bancaire	784 446	218	784 664
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts courus et charges assimilées (*)	(308 609)	(976)	(307 633)
Commissions encourues (*)	(6 834)	(1 194)	(8 028)
Total Charges d'exploitation bancaire	(315 443)	(218)	(315 661)

(*) Il s'agit du reclassement des charges payées au titre de la gestion des fonds à capital risque parmi la rubrique CH2-Commissions encourues.

B- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank se présente comme suit :

Société	Pays de résidence	31/12/2019			31/12/2018		
		Pourc. De contrôle	Pourc. d'intérêt	Méthode conso	Pourc. De contrôle	Pourc. d'intérêt	Méthode conso
Attijari Bank	Tunisie	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Attijari Leasing	Tunisie	62,29%	62,29%	IG	62,29%	62,29%	IG
Attijari Assurance	Tunisie	55,00%	55,00%	IG	55,00%	55,00%	IG
Attijari Intermédiation	Tunisie	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
Attijari Recouvrement	Tunisie	99,92%	99,92%	IG	99,92%	99,92%	IG
Attijari Sicar	Tunisie	76,80%	76,55%	IG	71,73%	71,48%	IG
Attijari Gestion	Tunisie	99,88%	99,88%	IG	99,88%	99,88%	IG
Attijari Immobilière	Tunisie	99,98%	99,98%	IG	99,98%	99,98%	IG
Générale Tunisienne d'informatique	Tunisie	66,25%	62,04%	IG	66,25%	61,22%	IG
Attijari Finance	Tunisie	24,94%	24,94%	ME	24,94%	24,94%	ME
Générale Immobilière du SUD	Tunisie	0,00%	0,00%	NI	29,90%	29,90%	ME
Attijari Obligataire Sicav	Tunisie	0,02%	0,02%	ME	0,03%	0,03%	ME

IG : Intégration Globale

ME : Mise en équivalence

NI : Non intégrée

C- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1/ NOTES SUR LE BILAN

1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2019 un solde de 1 645 727 KDT contre 1 311 540 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 334 187 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Caisse Dinars	70 657	76 640
Caisse Devises	12 870	14 831
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	9 037	9 226
Banque Centrale comptes ordinaires	1 130 509	340 015
Placements auprès de la banque centrale	422 521	870 855
Créances rattachées	22	51
Centres de chèques postaux et TGT	399	79

Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT (*)	(288)	(157)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 645 727	1 311 540

(*) Il s'agit d'une provision constatée sur les écarts entre les situations comptables et les situations physiques des transporteurs de fonds ainsi que sur les anciens suspens de rapprochement des comptes BCT.

NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2019 un solde de 260355 KDT contre 329 247 KDT au 31 décembre 2018, soit une diminution de 68 892 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Créances sur banques non résidentes	180 261	204 962
Créances sur les banques résidentes	27 214	65 677
Créances sur les établissements financiers	53 293	58 298
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	28	673
Provisions sur les établissements bancaires et financiers (**)	(441)	(363)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	260 355	329 247

(*) Il s'agit des provisions sur les anciens suspens de rapprochement bancaire des comptes correspondants.

NOTE 3 : Créances sur la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2019 un solde de 6 254 782 KDT contre 6 008 008KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 246 774 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Comptes débiteurs		
Comptes débiteurs de la clientèle	247 728	237 640
Créances rattachées	11 118	10 119
Total comptes débiteurs	258 846	247 759
Autres concours à la clientèle		
Portefeuille crédits	5 876 369	5 633 076
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	11 504	33 683
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	62 791	71 372
Impayés	128 481	128 183
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	653 554	626 428
Provisions pour créances douteuses	(672 802)	(669 811)
Agios réservés	(99 430)	(93 846)

Créances rattachées	18 540	16 466
Total autres concours à la clientèle	5 979 007	5 745 551
Crédits sur ressources spéciales	16 929	14 698
Total créances sur la clientèle	6 254 782	6 008 008

NOTE 4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2019 un solde de 505 866 KDT contre 413 798 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 92 068 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Bons de trésor	349 228	329 427
Autres titres de placement	152 151	84 409
Provisions sur titres de placement	(7 778)	(8 483)
Créances rattachées	12 265	8 445
Total Portefeuille-titres commercial	505 866	413 798

NOTE 5 : Portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2019 un solde de 809 619 KDT contre 694 454 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 115 165 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
<i>Titres d'investissement</i>		
BTA Investissement	731 270	617 458
Obligations	8 748	11 684
Créances rattachées	28 168	24 809
Provisions sur BTA Investissement	(62)	(74)
Total des titres d'investissement	768 124	653 877
<i>Titres de participation</i>		
Titres de participation libérés	57 612	56 580
Provisions pour dépréciation titres	(17 497)	(16 568)
Créances rattachées	1 380	565
Total des titres de participation	41 495	40 577
Total Portefeuille d'investissement	809 619	694 454

NOTE 6 : Titres mis en équivalence

Le poste « Titres mis en équivalence » comprend la quote-part d'Attijari Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 83 KDT au 31 décembre 2019. Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
ATTIJARI FINANCE	56	19
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	27	37
GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	0	1 761
Total Titres mis en équivalence	83	1 817

NOTE 7 : Valeurs immobilisées

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2019 un solde de 134 596 KDT contre 141 665 KDT au 31 décembre 2018, soit une diminution de 7069 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Constructions	67 637	70 847
Agencements, Aménagements et Installations	14 436	15 244
Terrains	8 183	8 183
Logiciels de base	4 654	3 894
Matériel Informatique	10 011	6 713
Matériel & Mobilier	4 826	4 742
Matériel Roulant	1 228	1 132
Autres Immobilisations	24 993	32 294
Provisions pour dépréciation d'immobilisations	(1 372)	(1 384)
Total Valeurs immobilisées	134 596	141 665

Les variations des immobilisations corporelles et incorporelles en KDT se présentent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/2018	Acquisition	Cession / Régularisation	Valeur brute au 31/12/2019	Amort. et Prov au 31/12/2018	Dotations Amortissement *	Régularisation	Reprise des provisions	Amort. et Prov au 31/12/2019	Valeur nette au 31/12/2019
Immobilisation incorporelle	50 927	3 037	0	53 964	(47 033)	(2 277)	0	0	(49 310)	4 654
Logiciels de Base	50 927	3 037		53 964	(47 033)	(2 277)			(49 310)	4 654
Immobilisation corporelle	255 207	12 578	(11 243)	256 542	(117 436)	(10 740)	1 561	15	(126 600)	129 942
Constructions	112 018	970	(78)	112 910	(41 171)	(4 128)	26		(45 273)	67 637
Terrains	8 183	0	(0)	8 183	(0)	(0)	0		(0)	8 183
Matériel Roulant	3 229	628	(482)	3 375	(2 097)	(501)	451		(2 147)	1 228
Matériel & Mobilier	11 631	1 008	(863)	11 776	(6 889)	(863)	802		(6 950)	4 826
Matériel Informatique	29 426	5 472	(235)	34 663	(22 713)	(2 175)	236		(24 652)	10 011
Agencement Aménagement Installation	58 423	3 293	(1 074)	60 642	(43 179)	(3 073)	46		(46 206)	14 436
Autres Immobilisations corporelles	32 297	1 207	(8 511)	24 993	(1 387)	(0)		15	(1 372)	23 621
Total valeurs immobilisées	306 134	15 615	(11 243)	310 506	(164 469)	(13 017)	1 561	15	(175 910)	134 596

(*) La dotation aux amortissements ne tient pas compte de la dotation aux amortissements du GW relatif à Attijari Leasing et à Attijari Intermédiation qui s'élève à 97 KDT.

NOTE 8 : Autres actifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2019 un solde de 394 739 KDT contre 370 935 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 23 804 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Crédits directs et avances au personnel	285 101	266 477
Débit à régulariser et divers	55 695	62 921
Prêts sur fonds social	8 287	7 149
Créances prises en charge par l'Etat	3 667	4 400
Etat, impôts et taxes	14 834	10 120
Charges payées ou comptabilisées d'avance	15 185	10 009
Débiteurs divers	16 077	11 739
Dépôts et cautionnements	4 766	4 074
Provisions sur autres actifs	(8 872)	(5 954)
Total Autres actifs	394 739	370 935

1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

NOTE 9 : Banque centrale et CCP :

Le poste Banque centrale et CCP passif accuse au 31 décembre 2019 un solde de 990 312KDT contre un solde de 741 773 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 248 539 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Appel d'offre	988 000	740 000
Dettes rattachées Banque Centrale et CCP passif	2 312	1 773
Total Banque centrale et CCP passif	990 312	741 773

NOTE 10 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2019 un solde de 29 095 KDT contre 25 436 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 3659 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Banques résidentes	12 961	5 686
Banques non résidentes	13 255	17 654
Etablissements financiers	2 865	2 072
Dettes rattachées	14	24
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	29 095	25 436

NOTE 11 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2019 un solde de 7 062 769 KDT contre 6 684 344 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 378 425 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à vue	3 164 330	3 073 535
Comptes d'épargne	2 335 375	2 201 054
Bons de caisse	569 331	517 515
Comptes à terme	436 257	335 159
Autres produits financiers	152 961	129 804
Certificats de dépôts	82 000	91 500
Autres sommes dues à la clientèle	301 780	314 560
Dettes rattachées	20 735	21 217
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	7 062 769	6 684 344

NOTE 12 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2019 un solde de 484 786 KDT contre 565 017 KDT au 31 décembre 2018, soit une diminution de 80 231 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires	164 553	220 523
Autres Fonds empruntés	176 378	204 803
Ressources spéciales	93 951	96 267
Dettes rattachées	49 905	43 424
Total Emprunts et ressources spéciales	484 786	565 017

NOTE 13 : Autres passifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2019 un solde de 653 967 KDT contre 558 207 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 95 760 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Crédit à régulariser et divers	413 116	320 506
Créditeurs divers	96 868	100 396
Charges à payer	78 538	74 825
Impôts et taxes	32 941	21 100
Exigibles après encaissement	32 504	41 380
Total Autres passifs	653 967	558 207

Il est à noter que la banque a reçu au cours l'exercice 2019 un avis de vérification fiscale portant sur les périodes allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018. La banque a répondu à l'Administration Fiscale dans les délais en fournissant ses oppositions vis-à-vis des résultats reçus.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle et en concertation avec les conseillers fiscaux, la banque a estimé et comptabilisé dans ses états financiers arrêtés au 31/12/2019 les provisions jugées nécessaires.

NOTE 14 : Impôts différé Passif

Les passifs d'impôts différés s'élèvent à 711 KDT au 31 décembre 2019. Ce passif d'impôt différé provient essentiellement de l'impôt différé sur les éliminations des dépréciations et des provisions internes.

NOTE 15 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2019 à 203 710 KDT composé de 40 741 997 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit au 31/12/2019 :

Tableau de bouclage des capitaux propres au 31/12/2019

		OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT 2018	DIVIDENDES VERSEES	DIVIDENDES RECUS	V° FONDS SOCIAL	V° POURCENTAGE D'INTERET	RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION	RÉSULTAT	CLÔTURE
ATTIJARI BANK	Capital Social	203 710	-						-	203 710
	Réserves	296 471	137 529	(89 632)	3 827	163			-	348 358
	Résultat	137 529	(137 529)						170 115	170 115
ATTIJARI FINANCE	Réserves	(246)	12						-	(234)
	Résultat	12	(12)						37	37
ATTIJARI GESTION	Réserves	362	722	(728)	10				-	367
	Résultat	722	(722)						463	463
GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Réserves	977	(114)					(863)	-	(0)
	Résultat	(114)	114						-	0
GENERALE TUNISIENNE D INFORMATIQUE	Réserves	548	532	(596)			6		-	490
	Résultat	532	(532)						623	623
ATTIJARI IMMOBILIERE	Réserves	(7 074)	6 406						-	(668)
	Résultat	6 406	(6 406)						(408)	(408)
ATTIJARI INTERMEDIATION	Réserves	(793)	72		273				-	(448)
	Résultat	72	(72)						(335)	(335)
ATTIJARI LEASING	Réserves	13 480	3 391	(2 056)	4	(119)			-	14 700
	Résultat	3 391	(3 391)						2 058	2 058
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Réserves	6	2				(12)		-	(4)
	Résultat	2	(2)						1	1
ATTIJARI RECouvreMENT	Réserves	88	50					(47)	-	91
	Résultat	50	(50)						166	166
ATTIJARI SICAR	Réserves	(1 893)	683	(648)	53		127	(168)	-	(1 846)
	Résultat	683	(683)						853	853
ATTIJARI ASSURANCE	Réserves	2 319	2 655					41	-	5 015
	Résultat	2 655	(2 655)						3 311	3 311
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	Capital Social	203 710	-						-	203 710
	Réserves	304 245	151 940	(93 660)	4 168	44	121	(1 037)	-	365 821
	Résultat	151 940	(151 940)						176 884	176 884

La détermination du résultat par action :

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est de 4,342 dinars contre 3,729 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DESIGNATION	2019	2018
Résultat net du groupe avant modifications comptables	176 884	151 940
Capital social - nombre de titres	40 741 997	40 741 997
Résultat par action de base (en DT)	4,342	3,729

Le résultat de base par action doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 16 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2019 un solde de 505 862 KDT contre 406 918 KDT au 31 décembre 2018. Les crédits documentaires s'élèvent à 418 740 KDT au 31 décembre 2019 contre 367 206 KDT au 31 décembre 2018.

Les actifs donnés en garantie s'élèvent à 488 000 au 31 décembre 2019 contre 212 000 KDT au 31 décembre 2018.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Cautions, avals et autres garanties données	505 862	406 918
Crédits documentaires	418 740	367 206
Actifs donnés en garantie	488 000	212 000
Passifs éventuels	1 412 602	986 124

NOTE 17 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 354 341 KDT au 31 décembre 2019 contre 291 100 KDT au 31 décembre 2018 soit une augmentation de 63 241 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financement donnés	354 303	291 062
Engagements sur titres	38	38
Engagements donnés	354 341	291 100

NOTE 18 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des engagements de financement reçus et à des garanties reçues des banques et de la clientèle.

Ces engagements représentent un solde de 3 456 216 KDT au 31 décembre 2019 contre 3 005 220 KDT au 31 décembre 2018.

3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

*** LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 784 664 KDT (solde retraité) au 31 décembre 2017 à 889 526 KDT au 31 décembre 2018 enregistrant ainsi une augmentation de 104 862 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains nets sur portefeuille titres commercial et opérations financières;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 19 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2019 un solde de 633 059 KDT contre 530 110 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 102 949 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	13 690	9 252
Opérations avec la clientèle	583 783	501 889
Autres intérêts et revenus assimilés	35 586	18 969
Total intérêts et revenus assimilés	633 059	530 110

NOTE 20 : Commissions (en produit)

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2019 un solde de 121 326 KDT contre 114 353 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 6 973 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	46 549	45 340
Commissions sur moyens de paiement	30 618	22 954
Commissions sur opérations de crédits	29 777	31 848
Commission sur opérations internationales	12 458	12 520
Commissions sur autres opérations bancaires	1 923	1 691
Total Commissions	121 326	114 353

NOTE 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2019 un solde de 81 194 KDT contre 102 602 KDT au 31 décembre 2018, soit une diminution de 21 408 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Gain net sur opérations de change	53 874	70 072
Gain net sur titres de placement et transaction	27 692	32 580
Dotation aux provisions sur titres de placement	(372)	(50)
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	81 194	102 602

NOTE 22 : Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2019 un solde de 53 947 KDT contre 37 599 KDT (solde retraité) au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 16 348 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Revenus sur titres d'investissement	46 560	32 799
Intérêts sur obligations	1 249	1 597
Dividendes *	6 113	3 168
Autres revenus	25	35
Total Revenus du portefeuille d'investissement	53 947	37 599

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. note aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués note 2.13).

*** LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :****NOTE 23 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2019 un solde de 357 633 KDT contre 307 633 KDT (solde retraité) au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 50 000 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec les établissements bancaires, financiers et BCT	78 233	53 831
Opérations avec la clientèle	218 481	193 350
Emprunts et ressources spéciales	19 041	21 377
Autres intérêts et charges *	41 878	39 075
Total intérêts encourus et charges assimilées	357 633	307 633

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. note aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués note 2.13).

NOTE 24 : Produits des autres activités

Cette rubrique accuse au 31/12/2019 un solde de 85 033 KDT contre un solde de 86 264 KDT au 31/12/2018, soit une diminution de 453 KDT. Elle correspond aux primes d'assurance vie.

NOTE 25 : Charges des autres activités

Cette rubrique accuse au 31/12/2019 un solde de 68 187 KDT contre un solde de 69 962 KDT au 31/12/2018, soit une diminution de 1 775 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux provisions techniques d'assurance vie	73 191	67 227
Dotations / Reprises aux / des autres provisions techniques	(5 005)	2 735
Total Charges des autres activités	68 187	69 962

NOTE 26 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à 16 294 KDT contre 12 127 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 4 167 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts sur crédits au personnel	13 086	10 608
Revenus immobiliers	247	242
Autres produits d'exploitation	2 961	1 277
Total Autres produits d'exploitation	16 294	12 127

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. note aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués note 2.13).

NOTE 27 : Frais de personnel

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2019 un solde de 155 563 KDT contre 145 055 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 10 508 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations du personnel	119 228	110 372
Charges sociales	26 984	25 521
Autres charges liées au personnel	9 351	9 162
Total Frais de personnel	155 563	145 055

NOTE 28 : Charges générales d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2019 un solde de 74 294 KDT contre 67 109 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 7 185 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Loyers et services extérieurs	26 213	25 083
Cotisation fonds de garantie	18 388	15 597
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	7 812	7 391
Annonces et insertions publicitaires	4 103	3 430
Impôts et taxes	4 634	3 892
Missions réceptions	2 187	1 718
Fournitures de bureaux	1 089	935
Frais du conseil et d'assemblée	848	850
Dons et cotisations	788	794
Documentation centrale	389	489
Frais d'actes et contentieux	224	223
Transport et déplacement	189	196
Autres	7 430	6 511
Total charges générales d'exploitation	74 294	67 109

NOTE 29 : Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires :

Cette rubrique enregistre la cotisation sociale de solidarité conjoncturelle abrogée par la loi de finances pour l'année 2020 :

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Cotisation sociale de solidarité conjoncturelle	(4 636)	(6 651)
Total solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires	(4 636)	(6 651)

4/ NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**NOTE 30 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

Cette rubrique est essentiellement composée par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du Centre des Chèques Postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 836 387 KDT au 31 décembre 2019 contre 816 873KDT au 31 décembre 2018. Ils se détaillent comme suit:

DESIGNATION	2019	2018
Liquidités et équivalents de liquidités actif	1 853 468	1 582 285
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 645 993	1 311 646
Liquidité et équivalent de liquidité sur les banques	207 475	270 639
Liquidités et équivalents de liquidités passif	1 017 081	765 412
Banque centrale	1 014 216	763 340
Liquidité et équivalent de liquidité sur les établissements financiers	2 865	2 072
Liquidités et équivalents de liquidités	836 387	816 873

NOTE 31 : Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers consolidés :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 21 Février 2020. Depuis cette date un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus).

Face à cette situation, les autorités locales ont décidé un certain nombre de mesures visant à contenir la propagation du virus (confinement, couvre feu,...) mais également à soutenir les acteurs les plus vulnérables et les secteurs les plus affectés. En outre, la Banque Centrale de Tunisie à travers des les circulaires 2020-05, 2020-06 et 2020-07 a demandé aux banques de prendre des mesures de soutien aux particuliers, professionnels et sociétés en matière de report de paiement des échéances de crédits pour la période s'étalant entre les mois de mars à septembre 2020 et d'encourager les services de banque à distance.

De sa part, la banque a activé son plan de continuité d'activité (PCA) pour assurer à sa clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services bancaires. Elle a, en outre, mis en place un système de sécurité pour préserver la santé de son personnel et de ses clients.

Cette crise sanitaire aura une répercussion sur l'activité des clients de la banque. Cependant, l'impact qu'auraient ces éléments sur les performances de la banque elle même ne peut être estimé à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
DE ATTIJARI BANK

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Attijari Bank de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 21 Février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de 10 006 468 KDT et un bénéfice net de 176 884 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes consolidés annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

1/ La note 13 aux états financiers consolidés se rapportant à une notification de redressement à la suite d'une vérification fiscale subie en 2019. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de

façon précise à la date du présent rapport. En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

2/ La note 31 aux états financiers consolidés suite à la survenance de la crise sanitaire liée au corona virus Covid-19. S'agissant d'un événement non lié aux conditions existant à la date de clôture de l'exercice 2019, l'impact de cette crise n'est pas reflété dans les comptes clos le 31 décembre 2019. Cependant, de tels événements peuvent avoir un effet défavorable sur la situation financière, le coût de risque et les résultats du groupe au titre de l'exercice 2020 et les exercices subséquents

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures

d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 31 Mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

Cabinet M.S.Louzir

**Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed LOUZIR**

